PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

BASSIN VERSANT DU LAC SAINT-JEAN

Partie 4 : Les objectifs et le plan d'action

Dépôt final : 2014

Mise à jour : Mai 2020

ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
LAC-SAINT-JEAN
L'eau: nos racines, notre fierté

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche, rédaction et géomatique
Anne Malamoud, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Marie-Julie Bouchard, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Tommy Tremblay, Coordonnateur, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

Les parties sur les communautés autochtones ont été rédigées par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Comité de réflexion
Anne Malamoud, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Audrey Morissette, Ministère de la Sécurité publique
Marc-Eddy Jonathas, MRC de Maria-Chapdelaine
Marie-Julie Bouchard, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Danny Bouchard, MRC du Domaine-du-Roy
David Cleary, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
David Dufour, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Marie-Josée Gravel, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Mario Belletête, Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
Michel Savard, Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Nathalie Audet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Pierre A. Gauthier, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Steeve Lemyre, MRC du Fjord-du-Saguenay
Tommy Tremblay, Coordonnateur, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Véronique Tremblay, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
Yves Marchand, Cégep de Saint-Félicien

Autres Contributions
Paul Meunier, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
Membres du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean de 2009 à 2012

Révision linguistique
Sabrina Tremblay

REMERCIEMENTS
Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes consultations, qu'il s'agisse des consultations publiques, des journées de réflexions sur l'avenir de l'eau, des groupes de discussions, des rencontres de partenaires. Toutes ces rencontres nous ont permis de mieux connaître le territoire du bassin versant du lac Saint-Jean et les préoccupations des gens qui y vivent. Chacun a contribué à la réalisation du plan directeur de l'eau.

LOGO DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN
Le logo de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est une composition de quatre formes végétales traversées par quatre rivières (la Péribonka, l'Ashuapmushuan, la Mistassini et la Métabetchouane). Ces

rivières se déversent vers un même point commun (le lac Saint-Jean). Elles sont aussi soutenues par une figure humaine, symbolisant les acteurs de cette organisation et leur mission (protection, mise en valeur, développement).

LÉGENDE DE LA COUVERTURE

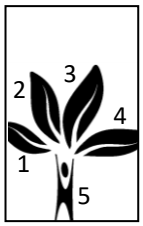

1 : Saint-Félicien au bord de la rivière Ashuapmushuan, MRC du Domaine-du-Roy
2 : Lac Vert et lac Kénogamichiche, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
3 : Lac Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy
4 : Rivière Mistassibi, Julien Gravelle
5 : Rivière Mistassini, Anne Malamoud

Référence à citer :

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant du lac Saint-Jean, Partie 4 : Les objectifs et le plan d'action*. Normandin, Québec. 82 pages.

Table des matières

LISTE DES FIGURES **7**

INTRODUCTION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D'ACTION **8**

Les objectifs **8**

Les actions **9**

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ET DE L'EAU **12**

ACTION 1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations 13

ACTION 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace (2013) 14

ACTION 1.1.3 Mettre à jour un répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques et le rendre disponible auprès des municipalités (2013) 15

ACTION 1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques 16

OBJECTIF 1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux **17**

ACTION 1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau 18

ACTION 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales 19

ACTION 1.2.3 Organiser des activités de promotion et démonstration des jardins pluviaux (2020) 20

OBJECTIF 1.3 Éliminer les rejets d'eaux usées municipales non traités dans les plans d'eau et les cours d'eau **21**

ACTION 1.3.1 Soutenir les municipalités qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions 22

OBJECTIF 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux **23**

ACTION 1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau 24

ACTION 1.4.2 Sensibiliser les producteurs agricoles à un bon entretien des clôtures et des abreuvoirs 25

OBJECTIF 1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries **26**

ACTION 1.5.1 Inventorier et quantifier les rejets des industries 27

ACTION 1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol 28

OBJECTIF 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau **29**

ACTION 1.6.1 Réaliser des activités de sensibilisation avec les écoles sur le thème de la qualité de l'eau 31

ACTION 1.6.2 Réaliser des activités de sensibilisation sur le thème de l'eau dans des bassins versants ciblés (2020) 32

OBJECTIF 1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs sur la qualité de l'eau et réduire le nombre et l'impact des dépotoirs illégaux **33**

ACTION 1.7.1 Connaître la qualité de l'eau de surface et/ou de l'eau souterraine à proximité des anciens dépotoirs 34

ACTION 1.7.2 Organiser des journées de nettoyage le long des cours d'eau 35

ACTION 1.7.3 Sensibiliser la population à l'impact des dépotoirs illégaux et aux solutions alternatives 36

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre **37**

ACTION 1.8.1 Réaliser un suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potables à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre 38

ACTION 1.8.2 Mettre en œuvre des moyens de lutte alternatifs à l'utilisation de pesticides 39
ACTION 1.8.3 Augmenter les superficies en bleuetières biologiques 40
ACTION 1.8.4 Utiliser le réseau d'avertissements phytosanitaires régional pour la culture du bleuet et la culture de la pomme de terre 41
ACTION 1.8.5 Promouvoir les exemples, outils et guides qui incitent à une diminution de l'utilisation des pesticides (2016) 42
ACTION 1.8.6 Sensibiliser les municipalités à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau (2016) 43

OBJECTIF 1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source (2016). 44
ACTION 1.9.1 Sensibiliser les résidents des municipalités ne possédant pas de station de traitement des eaux usées à l'économie d'eau potable et à l'adoption de comportements responsables. (2016) 45

ORIENTATION 2 : PRÉVENIR L'APPARTION DE FLEURS D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT ET LE VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DES PLANS D'EAU 46

OBJECTIF 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015) 46
ACTION 2.1.1 Gérer les fumiers selon les règlementations existantes (2015) 48
ACTION 2.1.1bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement (2020) 50
ACTION 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier (2015) 51
ACTION 2.1.3 Utiliser le concept de « Lotissement de conservation » pour les nouveaux projets de développement (2015) 53
ACTION 2.1.4 Mettre en place un projet de laboratoire vivant visant la transition vers des pratiques agricoles durables (2020) 55

OBJECTIF 2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert 56
ACTION 2.2.1 Organiser des rencontres d'identification d'algues bleu-vert pour les associations de riverains 57
ACTION 2.2.2 Promouvoir le site Internet Info Algues Bleu-Vert 58

OBJECTIF 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines 59
ACTION 2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 62
ACTION 2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2013) 63
ACTION 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines 64
ACTION 2.3.4 Diffuser l'information sur la réglementation et diffuser des exemples de respect de la bande riveraine en secteur agricole (2015) 65
ACTION 2.3.5 Réaliser des approches collectives pour la restauration des bandes riveraines (2020) 66

OBJECTIF 2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore (2015) 67
ACTION 2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et diffuser les résultats (2015) 68
ACTION 2.4.2 Mettre en place un projet pilote de modélisation du phosphore des lacs (2015) 69

ORIENTATION 3 : MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES, RIVERAINS ET HUMIDES 70

OBJECTIF 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés 70
ACTION 3.1.1 Caractériser les habitats du poisson et réaliser des inventaires piscicoles 71
ACTION 3.1.2 Aménager les cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson 72
ACTION 3.1.3 Créer un comité de sauvegarde et de mise en valeur des milieux humides du Bôme de Saint-Méthode 73

OBJECTIF 3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes 74

RETRAIT (2018) ACTION 3.2.1 Documenter la problématique des espèces envahissantes dans le bassin versant du lac Saint-Jean 75
RETRAIT (2017) ACTION 3.2.2 Appliquer un code des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes ... 76
RETRAIT (2017) ACTION 3.2.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les espèces floristiques envahissantes dans les centres jardins ... 77
RETRAIT (2017) ACTION 3.2.4 Diffuser des outils de sensibilisation sur les espèces envahissantes auprès de la population ... 78
ACTION 3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes (2017) ... 79

OBJECTIF 3.3 Protéger les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables associées aux milieux humides, aquatiques et riverains ... 80
ACTION 3.3.1 Réaliser un document présentant les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables et le diffuser ... 81

OBJECTIF 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques, riverains et humides ... 82
RETRAIT (2014) ACTION 3.4.1 Mettre en valeur des sites d'intérêt pour la population ... 83
ACTION 3.4.1 Créer un répertoire des milieux humides et le publier (2014) ... 84
ACTION 3.4.1bis Faire un portrait des milieux humides qui ont déjà été mis en valeur et mettre en place un programme de suivi de ces milieux (2014) ... 85
ACTION 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs ... 86
ACTION 3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'eau et la population à la conservation des milieux humides ... 87

ORIENTATION 4 : RESTREINDRE L'ÉROSION DES BERGES, L'ENVASEMENT ET LA SÉDIMENTATION DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU ... 88

OBJECTIF 4.1 Réduire les quantités de matières en suspension dans les secteurs problématiques ... 88
ACTION 4.1.1 Réaliser des travaux en milieux agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau ... 89
ACTION 4.1.2 Modifier les pratiques culturales pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau ... 90

OBJECTIF 4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014) ... 91
ACTION 4.2.1 Faire un suivi de l'érosion des berges au lac Saint-Jean ... 92
ACTION 4.2.2 Réaliser une compilation des études sur l'érosion au parc national de la Pointe-Taillon et faire une analyse des données manquantes ... 93
ACTION 4.2.3 Réaliser des travaux de stabilisation de la berge autour du lac Saint-Jean ... 94
ACTION 4.2. 4 Documenter l'érosion des berges des rivières, lacs et réservoirs afin d'identifier les secteurs problématiques (2015) ... 95

OBJECTIF 4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau ... 96
ACTION 4.3.1 Assurer une formation adéquate des travailleurs forestiers affectés à la pose des ponceaux ... 97
ACTION 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau ... 98
ACTION 4.3.3 Promouvoir la gestion environnementale des fossés auprès des responsables de l'entretien des réseaux routiers ... 99

ORIENTATION 5 : ASSURER UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT EN EAU POTABLE ... 100

OBJECTIF 5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités ... 100
ACTION 5.1.1 Mettre en œuvre la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable ... 101
ACTION 5.1.2 Rendre disponible l'information sur la localisation des puits municipaux et leurs aires de protection (2020) ... 102

OBJECTIF 5.2 Évaluer le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères ... 103

ACTION 5.2.1 Dresser un portrait de la ressource en eau souterraine de la région 104

OBJECTIF 5.3 Réduire la consommation en eau potable 105
ACTION 5.3.1 Participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 106

ORIENTATION 6 : HARMONISER LES USAGES EN LIEN AVEC L'EAU 107

OBJECTIF 6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et les contraintes d'aménagement aux résidents ainsi qu'aux propriétaires de bâtiments en zones inondables 107
ACTION 6.1.1 Informer l'ensemble des résidents et des propriétaires de bâtiments en zones inondables des risques, des causes d'inondation et des contraintes d'aménagement 108
ACTION 6.1.2 Mettre en place un mécanisme qui permet à tous les nouveaux propriétaires d'être informés à propos des zones inondables 109

OBJECTIF 6.2 Améliorer la concertation lors de projets en lien avec l'eau 110
ACTION 6.2.1 Créer des conseils de bassin versant locaux (CBV) 111
ACTION 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean 113
ACTION 6.2.3 Favoriser les projets de gestion intégrée de l'eau dans les sous bassins versants agricoles 114

OBJECTIF 6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et en développer de nouveaux 115
ACTION 6.3.1 Créer et distribuer une carte touristique sur les accès publics à l'eau 116
ACTION 6.3.2 Mettre en œuvre le projet - Les Routes d'eau et de glace du Lac-Saint-Jean 117
ACTION 6.3.3 Développer un réseau de parcs régionaux associés au réseau hydrographique 118

OBJECTIF 6.4 Limiter les mauvaises pratiques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain 119
ACTION 6.4.1 Identifier les bâtiments localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain 120
ACTION 6.4.2 Sensibiliser aux bonnes pratiques les propriétaires et les locataires de bâtiments et de terrains localisés dans/et à proximité des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain 121

ANNEXES 122

Annexe 1 : Explication du choix des localisations 122

Liste des figures

FIGURE 1 : CONTENU DES FICHES OBJECTIF 9
FIGURE 2 : CONTENU DES FICHES ACTION 11

Introduction des objectifs et du plan d'action

Le plan d'action est un outil qui « décrit les projets et les activités que les acteurs de l'eau prévoient de mettre en œuvre pour atteindre des objectifs fixés » (Gangbazo, 2011).

Les objectifs et le plan d'action du bassin versant du lac Saint-Jean ont été élaborés au cours de différentes rencontres avec les acteurs de l'eau du territoire.

Les objectifs

En lien avec les orientations, les objectifs permettent de préciser quels sont les moyens choisis pour régler les problématiques. Ils représentent quantitativement ce que l'on souhaite atteindre par l'intermédiaire des actions.

Les objectifs ont été déterminés principalement en se basant sur les informations des sections « *C'est quoi le problème?* » du diagnostic. Ainsi, chaque objectif est directement issu de l'un ou de plusieurs « problèmes » nommés dans cette section. Les causes de problématiques mises en évidences dans le diagnostic ont également été indispensables à l'élaboration des objectifs, car les objectifs tendent à agir sur ces causes en diminuant leurs effets, à améliorer des comportements, à modifier des pratiques, à réaliser des travaux d'aménagement ou de restauration ou à acquérir des connaissances.

Il est également essentiel que les objectifs correspondent aux aspirations des acteurs de l'eau. Plusieurs mécanismes de consultations ont notamment été mis en place afin de bien cerner celles-ci (Voir Partie 1 – Introduction – La participation des acteurs de l'eau). C'est pourquoi les préoccupations des acteurs de l'eau recueillies lors des consultations publiques, des journées de réflexion, de la tournée des partenaires ont toutes été considérées.

De plus, dans un souci d'intégration et de cohérence, d'autres sources ont servi à choisir les objectifs. En effet, il existe plusieurs plans d'action et de développement qui portent sur les mêmes aspects que le plan directeur de l'eau. Nous nous sommes affairés à maximiser leurs intégrations pour les inclure dans une réelle démarche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Voici donc les principaux ouvrages qui ont servis à déterminer les objectifs: plan directeur de l'eau du Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé, plan directeur de l'eau du Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan, les schémas d'aménagement et de développement des MRC, le plan de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le portrait hydrique régional, le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, différents plans de gestion (Corporation de l'Activité de pêche, MERN,…).

Une première liste d'objectifs associés aux orientations a ainsi été constituée. Les membres de l'OBV Lac-Saint-Jean présents à la table de concertation ont alors été impliqués dans la démarche. Ils ont été réunis dans trois ateliers de discussion au cours desquels les objectifs ont été retravaillés. Certains objectifs ont été modifiés, d'autres supprimés. Soixante-quatre objectifs ont été proposés et finalement vingt-sept ont été retenus.

Par la suite, l'échéancier, la localisation et le suivi des objectifs ont été précisés. Tout au long de ce processus, les membres de la table de concertation ont été consultés et leurs commentaires pris en compte.

Les objectifs sont présentés dans le plan d'action sous forme de fiches. La figure suivante présente le contenu des fiches.

ORIENTATION 1 : NOM DE L'ORIENTATION

OBJECTIF 1.1 Nom de l'objectif

Problématiques associées	• *Liste des problématiques mises en évidence dans le diagnostic sur lesquelles l'atteinte de l'objectif devrait avoir un impact*	
Localisation	*Où sur le bassin versant cet objectif doit être atteint*	***Échéancier*** *Dans combien de temps l'objectif doit être atteint*

Indicateur	*Variable qui permet de déterminer l'état d'un paramètre donnant une information sur l'objectif*
État de l'indicateur	*État actuel de l'indicateur*
Cible	*État de l'indicateur que l'on souhaite atteindre après la période définie par l'échéancier*
Suivi	*Comment l'on fait pour vérifier que l'indicateur a atteint sa cible*

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	*Liste des actions proposées pour atteindre cet objectif*
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	*Liste des actions proposées pour atteindre d'autres objectifs qui agissent également sur les problématiques associées à cet objectif.*

Figure 1 : Contenu des fiches OBJECTIF

Les actions

Pour chaque objectif, une à trois actions ont été proposées. Certaines actions sont déjà en cours de réalisation. Les actions ont été formulées au cours d'un processus d'implication, c'est-à-dire lors de groupes de discussion et des rencontres avec des partenaires. Pour chaque rencontre, les objectifs au centre des intérêts des personnes rencontrées étaient traités. Les actions étaient alors discutées. Les riverains (représentants de regroupements), le secteur agricole (MAPAQ, Groupe-conseil, un OSBL travaillant avec les agriculteurs), le secteur municipal (aménagistes des MRC du bassin versant), plusieurs industries (Produits Forestiers Résolus, Fibrek), plusieurs ministères (MAPAQ, MERN, MELCC, MAMH, CIUSSS), un groupe de professeurs du Cégep, un groupe de représentants de différents secteurs membres de la table de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean, ont été rencontrés. Cette version du plan d'action travaillée avec les acteurs de l'eau a ensuite été mise à la disposition de tous les membres de la table de concertation. Leurs commentaires ont été recueillis.

Les actions sont présentées sous forme de fiches dans le plan d'action. Elles sont associées à une orientation et à un objectif.

Toutes les actions ont été classées selon cinq types. Certaines d'entre-elles ont été classées dans un seul et d'autres, dans plusieurs. Les intitulés sont très généraux et ne doivent pas être pris textuellement. Ils sont

utilisés pour mieux cerner l'action et représentent plutôt l'idée derrière l'action et non l'action elle-même. Voici les différents types d'action que l'on retrouve dans le plan directeur de l'eau :

- Sensibilisation, information et formation
- Acquisition de connaissances
- Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
- Réglementation/Politique
- Aide financière

La dernière partie de l'action est constituée d'un tableau présentant les éléments indispensables à la réalisation de l'action. Si ces éléments ne sont pas présents, un carré rouge signale que l'OBV devra agir pour chercher de la mobilisation, chercher des contributions financières ou non financières, améliorer la connaissance, trouver de l'expertise et favoriser la concertation. Un carré jaune signifie que les éléments indispensables à la réalisation de l'action sont présents, mais que l'action pourrait être plus efficace. L'OBV doit alors travailler afin d'améliorer la réalisation de l'action. Un cercle vert signifie que l'action se réalise sans l'intervention de l'OBV. C'est-à-dire que les acteurs sont déjà autonomes pour la gestion de l'eau.

Alors qu'il a été souligné à la fin du diagnostic que les données étaient parfois incomplètes, le plan d'action comporte peu d'actions d'acquisition de connaissances sur les problématiques relevées dans le diagnostic. L'acquisition de connaissances se fera en parallèle du plan d'action en fonction des nécessités et des opportunités. En effet, l'OBV Lac-Saint-Jean a pour mission de mettre à jour le portrait et le diagnostic, ce qui passe par l'acquisition de connaissances.

La figure ci-dessous présente le contenu des fiches action.

ORIENTATION 1 : NOM DE L'ORIENTATION

OBJECTIF 1.1 Nom de l'objectif

ACTION 1.1.1 Intitulé de l'action		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**Liste des objectifs pour lesquels l'action va participer à l'atteinte**	
Type d'action	• Un ou plusieurs types d'action (voir plus bas)	
Localisation	Où sur le bassin versant cette action va être réalisée	*Échéancier* Dans combien de temps l'action doit être réalisée
Description	Brève description de l'action	

Indicateur	Variable qui permet de déterminer l'état d'un paramètre donnant une information sur l'action
État de l'indicateur	État actuel de l'indicateur
Cible	État de l'indicateur que l'on souhaite atteindre après la période définie par l'échéancier
Suivi	Comment l'on fait pour vérifier que l'indicateur a atteint sa cible

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Organisations déjà mobilisées	🟥	Organisations susceptibles d'être intéressées
Contribution financière ou non	Contributions existantes	🟥	Contributions financières ou non financières envisagées
Connaissance	Suffisante ou insuffisante	🟢	Quoi faire pour avoir une connaissance suffisante
Expertise	Suffisante ou insuffisante	🟢	Quoi faire pour avoir une expertise suffisante
Concertation	Suffisante ou insuffisante	🔺	Quoi faire pour avoir de la mobilisation

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

Figure 2 : Contenu des fiches ACTION

NOTE : les mises à jour apportées au plan d'action sont en orange et une case « INFORMATIONS AVANT MODIFICATION » a été ajoutée en bas des fiches objectif et actions modifiés.

ORIENTATION 1 : Améliorer la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine

OBJECTIF 1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques des résidences isolées

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine • Augmentation des matières en suspension • Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Nombre de permis émis pour le remplacement d'une ancienne installation septique depuis le début de l'objectif
État de l'indicateur	0
Cible	500 permis pour le remplacement d'une ancienne installation septique
Suivi	Les municipalités et les MRC transmettent à l'OBV l'inventaire du nombre de permis qu'elles ont délivrés chaque année.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace (2013) 1.1.3 Mettre à jour le répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques (2013) 1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2015) 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Actions :
1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme
1.1.3 Créer un répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques

Acronymes

OBV : Organisme de bassin versant
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé

ACTION 1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Acquisition de connaissances • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Albanel, Alma, Chambord, Desbiens, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Hébertville, Hébertville-Station, Labrecque, Lac-Bouchette, La Doré, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Mashteuiatsh, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Roberval, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Augustin, Saint-Bruno, Saint-Edmond-les-Plaines, Sainte-Élisabeth-de-Proulx, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Saint-Gédéon, Sainte-Hedwidge, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Ludger-de-Millot, Sainte-Monique, Saint-Prime, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme
Échéancier	**Long terme (5 ans)**
Description	À partir du printemps 2012, la régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean va prendre en charge la vidange des installations septiques. Les résidences permanentes seront vidangées aux deux ans et les résidences saisonnières aux quatre ans. Un calendrier permettra à chaque résident de savoir quelle année son installation sera vidangée. Des prospectus sont distribués à la population afin de les informer au sujet de la nouvelle procédure et de les sensibiliser à l'utilisation responsable d'une installation septique. Lors de sa visite, le vidangeur va remplir un bon de vidange correspondant à une description sommaire de l'installation.

Indicateur	Pourcentage des résidences visitées au moins une fois après une période de quatre ans.
État de l'indicateur	0
Cible	95% des résidences isolées du secteur municipalisé vidangés d'ici 2016 (2013)
Suivi	La régie des matières résiduelles (RMR) fait un bilan tous les quatre ans et l'envoie à l'OBV Lac-Saint-Jean.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalités, RMR, MRC	●	
Contribution financière ou non	Taxes municipales	●	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Service sanitaire Rodrigue Bonneau, Environnement Sanivac, Sani-Charlevoix, RMR	●	
Concertation	Le secteur municipal	●	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Cible : 100% des résidences isolées du secteur municipalisé des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau

ACTION 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace (2013)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Moyen terme (3 ans) (2013)**
Description	Des documents de sensibilisation sur les installations septiques seront diffusés par l'intermédiaire de rencontres avec les groupes de riverains et seront distribués dans les municipalités (présentoirs sur l'eau de l'OBV). Le Règlement sur le bon fonctionnement des installations septiques sera présenté aux conseils des MRC puis aux municipalités du bassin versant qui le désirent (2013).

Indicateur1	Nombre de documents distribués
État de l'indicateur	132 (2013)
Cible	7 000
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de documents distribués chaque année.
Indicateur 2 (2013)	Nombre de rencontres organisées avec les élus, inspecteurs ou directeurs généraux (2013)
État de l'indicateur	0 (2013)
Cible	15 MRC et municipalités (2020)
Suivi	L'OBV fait un bilan des remontres organisées avec le personnel municipal (2013)

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalité (2013)	■	MRC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, Comités de bassin versant, associations de riverains (2013)
Contribution financière ou non	Absente	■	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Municipalités, MRC, Comités de bassin versant, associations de riverains	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action : 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme
Échéancier : Court terme (2 ans)
Description : ajout de Règlement sur le bon fonctionnement des installations septiques sera présenté aux conseils des MRC puis aux municipalités du bassin versant qui le désirent.
Mobilisation : Absente et piste s de solutions Municipalités, MRC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, Comités de bassin versant, associations de riverains
Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau

ACTION 1.1.3 Mettre à jour un répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques et le rendre disponible auprès des municipalités (2013)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Une liste des entreprises de caractérisation du site, de conception de plan, de construction et de vidange d'installations septiques a été réalisée par l'OBV. Les tarifs seront indiqués. Ce document à l'attention de la population sera mis à jour annuellement et il sera disponible pour/auprès des municipalités et sur le site internet de l'OBV(2013).	

Indicateur	Mettre à jour le répertoire à chaque année (2013)
État de l'indicateur	Répertoire mis à jour (2013)
Cible	Répertoire mis à jour (2013)
Suivi	L'OBV s'assure que le bilan a été mis à jour et qu'il est disponible (2013).

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	OBV (2013)	🟥	SGE (2013)
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Municipalités, MRC
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action : 1.1.3 Créer un répertoire des entreprises en lien avec les installations septiques
Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
Description : Une liste des entreprises de caractérisation du site, de conception de plan, de construction et de vidange d'installations septiques sera réalisée. Les tarifs seront indiqués. Ce document à l'attention de la population va être largement diffusé.
Indicateur : Création du répertoire
État de l'indicateur : 0
Cible : Répertoire créé
Suivi : L'organisation responsable contacte l'OBV quand le répertoire est créé et diffusé.
Mobilisation : absente
Piste de solution : OBV, SGE

ACTION 1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)
Type d'action	• Réglementation/Politique • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Albanel, Alma, Bégin, Chambord, Desbiens, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Hébertville, Lac-Bouchette, La Doré, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Mashteuiatsh, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Roberval, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Augustin, Saint-Edmond-les-Plaines, Sainte-Élisabeth-de-Proulx, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Saint-Gédéon, Sainte-Hedwidge, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Ludger-de-Millot, Sainte-Monique, Saint-Prime, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme
Échéancier	**Long terme (5 ans)**
Description	Les municipalités et la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx (par l'intermédiaire de la MRC) vont mettre en place un suivi, qui pourrait être une réglementation, qui oblige les propriétaires d'installation septique à vérifier tous les 10 ans la performance environnementale de leur installation. (Voir réglementation de la municipalité de Sainte-Hedwidge).

Indicateur	Pourcentage de municipalités et collectivité qui mettent en place un suivi
État de l'indicateur	3%
Cible	100% des municipalités et collectivité
Suivi	Les MRC transmettent à l'OBV le nombre de municipalités qui ont mis en place un suivi.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Municipalités et la collectivité, MRC
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Créer un fonds municipal
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Municipalité de Sainte-Hedwidge	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphor**e** de sources anthropiques dans l'eau

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface (*bactériologique, DBO5*) • Augmentation des matières en suspension • Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes (*qualité*) • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation (*perte d'usages*)	
Localisation	Toutes les municipalités (21) qui rejettent des eaux usées traitées dans le bassin versant du lac Saint-Jean	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	% des stations qui ont une note de respect du suivi des surverses de 100% et une note de respect des exigences de surverses d'au moins 85%*.
État de l'indicateur	39% des stations ont une note de respect du suivi des surverses de 100% et une note de respect des exigences de surverses d'au moins 85%.
Cible	75% des stations ont une note de respect du suivi des surverses de 100% et une note de respect des exigences de surverses d'au moins 85%.
Suivi	L'OBV consulte le progiciel SOMAE (Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux) une fois par an afin d'obtenir les notes.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales 1.2.3 Organiser des activités de promotion et de démonstration des jardins pluviaux (2020, nouvelle action)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	5.3.1 Participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action: 5.3.2 Promouvoir la récupération de l'eau de pluie (2012)

*Il faut que la note de respect du suivi des surverses soit de 100% pour avoir une note de respect des exigences de rejets significative.

Acronymes
CBV : Comité de bassin versant
OBV : Organisme de bassin versant
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

ACTION 1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Les municipalités doivent réaliser un suivi de leur station de traitement des eaux usées de façon régulière. Ce suivi est publié par le MAMH. Cette information sera extraite du document du MAMH et sera diffusée à l'ensemble de la population par l'intermédiaire du site Internet de l'OBV par exemple. D'autre part, certaines municipalités réalisent des actions favorables qu'il faudra mettre de l'avant.	

Indicateur	Nombre de personnes qui ont consulté les pages du site internet de l'OBV sur les actions des municipalités
État de l'indicateur	0
Cible	1 000 personnes
Suivi	L'OBV fait un bilan du nombre de personnes qui ont visité le site les pages de son site internet sur les actions des municipalités.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente		OBV
Contribution financière ou non	Absente		Municipalités
Connaissance	Suffisante		
Expertise	Suffisante		
Concertation	Insuffisante		

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphor**e** de sources anthropiques dans l'eau

ACTION 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau. 5.3 Réduire la consommation en eau potable.
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Les villes ou municipalités pour lesquelles l'imperméabilisation est importante et dont le nombre de débordements annuels est élevé : Roberval, Dolbeau-Mistassini et Saint-Félicien ». (2015)
Échéancier	**Moyen terme (3 ans)**
Description	Différentes pratiques ainsi que des aménagements permettent de réduire les apports en eau de ruissellement aux égouts et aux cours d'eau. Il faudra diffuser des documents adaptés comme par exemple le « Guide de gestion des eaux pluviales » du MELCC et « La gestion durable des eaux de pluie » du MAMH, aux différents publics cibles, les décideurs municipaux, les développeurs, les ingénieurs et les résidents, présentant la nouvelle approche (minimiser les surfaces imperméables, prévenir la compaction du sol, construire des bassins de rétention, etc.). D'autre part, des barils de récupération de l'eau de pluie seront distribués à la population lors d'un évènement chaque année. Des ateliers sur la gestion écologique des eaux pluviales et la fabrication de barils de récupération de l'eau de pluie seront organisés.

Indicateur	Nombre de documents de sensibilisation à la gestion écologique des eaux pluviales distribués
État de l'indicateur	0
Cible	1 000 documents par an
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font un bilan du nombre de documents distribués tous les ans et en informent l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Insuffisante	▲	CREDD, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, CBV, Cégep de Saint-Félicien, Municipalités, MRC, MAMH, Ordre des Ingénieurs du Québec
Contribution financière ou non	Absente	■	Fonds Éco IGA Jour de la Terre
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Localisation : Secteur municipal desservi par un réseau d'égouts

ACTION 1.2.3 Organiser des activités de promotion et démonstration des jardins pluviaux (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau. 5.3 Réduire la consommation en eau potable.
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Municipalités (Albanel, Chambord, Desbiens, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Hébertville, Lac-Bouchette, La Doré, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Mashteuiatsh, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Roberval, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Augustin, Saint-Edmond-les-Plaines, Sainte-Élisabeth-de-Proulx, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Félicien, Saint-François-de-Sales, Saint-Gédéon, Sainte-Hedwidge, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Ludger-de-Millot, Sainte-Monique, Saint-Prime, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme.)
Échéancier	**Moyen terme, 2023**
Description	Réaliser des jardins pluviaux reliés à des édifices municipaux. Installer des panneaux à proximité des jardins pluviaux et organiser des activités d'information à l'attention des municipalités et de la population pour transmettre les outils nécessaires à la réalisation de ces infrastructures vertes permettant d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Indicateur	Nombre de municipalités
État de l'indicateur	0
Cible	5 municipalités
Suivi	Le promoteur transmet un bilan à l'OBV

Indicateur	Nombre total de participants aux activités d'information
État de l'indicateur	0
Cible	100 personnes
Suivi	Le promoteur transmet un bilan à l'OBV

Indicateur	Nombre total de personnes rejointes par les différents médias
État de l'indicateur	0
Cible	5000 personnes
Suivi	Le promoteur transmet un bilan à l'OBV

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CREDD, Municipalités, SGE, OBV	●	
Contribution financière ou non	Absente	■	MELCC, municipalités, ÉcoAction Canada
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	ÉCOgestion-solutions
Concertation	Suffisante	●	

OBJECTIF 1.3 Éliminer les rejets d'eaux usées municipales non traités dans les plans d'eau et les cours d'eau

<table>
<tr><td>Problématiques associées</td><td colspan="2">Contamination de l'eau de surface
Augmentation des matières en suspension
Eutrophisation
Présence d'algues bleu-vert
Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes
Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation</td></tr>
<tr><td>Localisation</td><td>Saint-Eugène-d'Argentenay, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines</td><td>Échéancier
Long terme (5 ans)</td></tr>
<tr><td colspan="3"><table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Pourcentage des municipalités qui ont un système de traitement des eaux usées fonctionnel et efficace</td></tr>
<tr><td>État de l'indicateur</td><td>76%</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td>100%</td></tr>
<tr><td>Suivi</td><td>Les municipalités et la collectivité contactent l'OBV lorsqu'ils ont un système de traitement des eaux usées fonctionnel et efficace.</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif</td><td colspan="2">1.3.1 Soutenir les municipalités et la collectivité qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions</td></tr>
<tr><td>Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif</td><td colspan="2">Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.</td></tr>
</table>

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ACTION 1.3.1 Soutenir les municipalités qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.3 Éliminer les rejets d'eaux usées municipales non traités dans les plans d'eau et les cours d'eau** 2.1 Diminuer **et limiter** les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau **(2015)**	
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Saint-Eugène-d'Argentenay, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet de financer à 85% la mise en place d'ouvrages de traitements des eaux usées. Le sous-volet 1.4 de ce programme rend admissible à l'aide financière les infrastructures visant la construction de station d'épuration des eaux usées. Les municipalités devraient s'inscrire à ce programme et il faudrait les aider à la recherche d'autres sources de financement, surveiller les programmes et les opportunités. Il sera également important de suivre les municipalités dans la démarche d'élaboration d'un dossier et de suivre l'état d'avancement du dossier.	

Indicateur	Nombre de municipalités engagées dans la démarche pour la construction d'un système de traitement des eaux usées
État de l'indicateur	0
Cible	7
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font un bilan tous les 2 ans du nombre de municipalités et collectivité qui sont engagées dans la démarche pour la construction d'un système de traitement des eaux usées et le transmettent à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	*Saint-Eugène-d'Argentenay (à confirmer)*	▲	Les autres municipalités concernées
Contribution financière ou non	Absente	▲	MAMH Municipalités Aides du gouvernement
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Entreprises de construction	●	
Concertation	Ne s'applique pas	●	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface • Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes • Problèmes de limitation de l'accès aux plans d'eau • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation	
Localisation	La rivière au Doré, la rivière aux Saumons, la rivière Ticouapé (8e rang), le ruisseau Rouge, le ruisseau Morin, le ruisseau du 3e Rang, le ruisseau Puant, le ruisseau Dumais, l'embouchure de la Belle Rivière	***Échéancier*** **Moyen terme (4 ans)**

Indicateur	Fréquence de dépassement du critère de 200 UFC/100 mL
État de l'indicateur	Voir ci-dessous
Cible	La fréquence de dépassement du critère s'améliore d'une catégorie
Suivi	Mesurer les concentrations en coliformes fécaux et déterminer la fréquence de dépassement du critère. Recommencer tous les ans ou tous les deux ans.

Localisation	*État de l'indicateur*	*Cible*
Rivière au Doré	Mauvais	Douteux
Rivière aux Saumons	Mauvais	Douteux
Rivière Ticouapé (8e rang)	Douteux	Satisfaisant
Ruisseau Rouge	Douteux	Satisfaisant
Ruisseau Morin	Douteux	Satisfaisant
Ruisseau du 3e rang	Douteux	Satisfaisant
Ruisseau Puant	Mauvais	Douteux
Ruisseau Dumais	Mauvais	Douteux
Embouchure Belle Rivière	Douteux	Satisfaisant

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau 1.4.2 Sensibiliser les producteurs agricoles à un bon entretien des clôtures et des abreuvoirs 2.1.1 Gérer les fumiers selon les règlementations existantes (2015) 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier (2015)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Actions :
2.1.2 Gérer les fumiers selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
2.1.3 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

ACTION 1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Le Programme Prime-Vert du MAPAQ possède un volet qui touche au retrait des animaux des cours d'eau se terminant en 2012. Une quarantaine d'agriculteurs bénéficieront de ce programme durant l'été 2012, mais il restera quelques agriculteurs non conformes. C'est auprès de ces derniers qu'il faudra agir par la suite pour que des travaux soient réalisés.

Indicateur	Pourcentage d'agriculteurs qui ont retirés leurs animaux des cours d'eau (éleveurs bovins) (2013)
État de l'indicateur	100% (2013)
Cible	100% (2013)
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre d'agriculteurs qui ont retirés leurs animaux des cours d'eau.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, MELCC	▲	Agriculteurs, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	MAPAQ pour l'année 2012, MELCC	▲	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
Indicateur : Nombre d'agriculteurs qui ont retiré leurs animaux des cours d'eau
Cible : 100
État de l'indicateur : 69

ACTION 1.4.2 Sensibiliser les producteurs agricoles à un bon entretien des clôtures et des abreuvoirs

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Par le biais du volet du Programme Prime-Vert touchant au retrait des animaux des cours d'eau, plusieurs projets (pose de clôtures et d'abreuvoirs) ont été financés. Il est important que les agriculteurs ayant bénéficié du Programme entretiennent les équipements installés.	

Indicateur	Pourcentage d'agriculteurs sensibilisés (éleveurs bovins) (2014)
État de l'indicateur	0% (2014)
Cible	100% (2014)
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre d'agriculteurs qui ont été sensibilisés chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ	●	CBVRT
Contribution financière ou non	Absente	■	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
Indicateur : Nombre d'agriculteurs sensibilisés
État de l'indicateur : 0
Cible : 200 agriculteurs

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface • Augmentation des matières en suspension • Présence d'algues bleu-vert • Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Nombre d'industries pour lesquelles des solutions pour diminuer les quantités de contaminants dans les rejets ont été appliquées
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	5
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV des solutions appliquées chaque année

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.5.1 Inventorier et quantifier les rejets des industries 1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
UQAC : Université du Québec à Chicoutimi
CLD : Centre local de développement
SGE : Société de gestion environnementale

ACTION 1.5.1 Inventorier et quantifier les rejets des industries

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Suivant le type d'industries, les rejets produits sont très variables. D'autres parts, certaines industries sont raccordées aux réseaux municipaux de traitement de l'eau et d'autres non. Il faudra inventorier et quantifier les rejets des industries.	

Indicateur	Réalisation d'un inventaire des industries
État de l'indicateur	Inventaire non réalisé
Cible	Inventaire réalisé
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV des résultats de l'inventaire.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MELCC, étudiants, UQAC
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Financement : Emploi d'été Canada
Connaissance	Insuffisante	🔺	La liste des industries présentes sur le bassin versant a été réalisée en 2010 à partir du bottin des entreprises des CLD.
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

ACTION 1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.5 Diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau. 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)
Type d'action	• Acquisition de connaissances
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Moyen terme (4 ans)**
Description	Certaines industries connaissent déjà leurs rejets et réalisent une amélioration continue dans le cadre de leur attestation d'assainissement et de normes. Pour les autres industries, il faudra travailler avec elles afin de les sensibiliser et de déterminer des solutions concrètes permettant de diminuer les rejets.

Indicateur	Pourcentage d'industries pour lesquelles les moyens sont déterminés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	Les organisations responsables font part à l'OBV des moyens qui ont été déterminés.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Industries, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Industries
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Industries, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau

OBJECTIF 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine • Augmentation des matières en suspension • Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentage de personnes qui ont modifié leurs comportements depuis le début de l'objectif
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	20% ont modifié leurs comportements
Suivi	Réaliser un sondage avant de faire des actions pour déterminer les comportements. Faire le même sondage 5 ans après pour déterminer s'il y a eu des changements.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.6.1 Réaliser des activités de sensibilisation avec les écoles sur le thème de la qualité de l'eau 1.6.2 Réaliser des activités de sensibilisation sur le thème de l'eau dans des bassins versants ciblés (2020, nouvelle action)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace (2013) 1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques 1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales 1.2.3 Organiser des activités de promotion et de démonstration des jardins pluviaux (2020, nouvelle action) 1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau 1.4.2 Sensibiliser les producteurs agricoles à un bon entretien des clôtures et des abreuvoirs 1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol 2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2015) 2.1.1 Gérer les fumiers selon les réglementations existantes (2015) 2.1.1bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement (2020, nouvelle action) 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier (2015) 2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
Actions :
1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme

2.1.2 Gérer les fumiers selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
2.1.3 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier

Retrait (2013) du/de la deuxième :

- Indicateur : Pourcentage d'organisations qui ont modifié leurs pratiques depuis le début de l'objectif
- État de l'indicateur : Inconnu
- Cible : 50% des organisations ont modifié leurs pratiques
- Suivi : Réaliser un sondage avant de faire des actions pour déterminer les comportements. Faire le même sondage 5 ans après pour déterminer s'il y a eu des changements.

Acronymes :
OBV : Organisme de bassin versant,
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
CREDD : Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable

ACTION 1.6.1 Réaliser des activités de sensibilisation avec les écoles sur le thème de la qualité de l'eau

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Le CGRO a réalisé pour l'année 2010 un calendrier avec les écoles dans la MRC du Domaine-du-Roy. Des ateliers avaient été animés dans les classes. À la fin des ateliers, les élèves avaient été invités à réaliser des dessins en rapport avec l'atelier. 13 dessins ont ensuite été sélectionnés par un jury constitué par les membres du conseil exécutif du CGRO. Ensuite, 610 calendriers ont été imprimés et distribués aux élèves et aux partenaires. Les élèves gagnants ont reçu une bouteille au logo du CGRO. Ce projet pourrait être reproduit avec l'ensemble des écoles du bassin versant.	

Indicateur	Nombre de classes qui ont participé au projet
État de l'indicateur	En 2010, 19 classes ont participé
Cible	40
Suivi	L'organisation responsable fait part à l'OBV du nombre d'écoles participantes.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CGRO	🟥	Écoles, MRC, commissions scolaires,
Contribution financière ou non	Absente (Financement nécessaire : 20 000 $)	🟥	MRC, Rio Tinto Alcan, Identification RD Trophées, commissions scolaires
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CGRO	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 1.6.2 Réaliser des activités de sensibilisation sur le thème de l'eau dans des bassins versants ciblés (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Bassins versants ciblés : la Belle Rivière, Mistassini, Ouiatchouan, Ticouapé, Petite rivière Eusèbe, Moreau, Petit Marais de Saint-Gédéon	*Échéancier* **Long terme, 2025**
Description	Aujourd'hui, un bon nombre de lacs et de cours d'eau présentent des signes de dégradation de leur qualité à travers la floraison de fleurs d'algues bleu-vert, l'augmentation des matières en suspension, l'accumulation de sédiments, etc. Afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes, diverses activités de sensibilisation seront faites sous diverses formes telles que : un flash mob, des rencontres, des expositions, des conférences, etc.	

Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées
État de l'indicateur	0
Cible	10 000
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV du nombre de personnes touchées par leurs activités chaque année.

Indicateur	Nombre total de publications en lien avec les activités
État de l'indicateur	0
Cible	15 publications
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de publications

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CREDD, CBVBR, SGE, CGRO, CBVRT, Associations de riverain, Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean	▲	Eurêko!, Municipalités
Contribution financière ou non	Insuffisante	■	OBV, Fondation de la Faune, Municipalités
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	À améliorer	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs sur la qualité de l'eau et réduire le nombre et l'impact des dépotoirs illégaux

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentages d'anciens dépotoirs connus (62) étudiés
État de l'indicateur	2%
Cible	100%
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV des dépotoirs qui ont été étudiés chaque année.

Indicateur	Pourcentages de dépotoirs illégaux découverts démantelés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV des dépotoirs qui ont été démantelés chaque année.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	1.7.1 Connaître la qualité de l'eau de surface et/ou de l'eau souterraine à proximité des anciens dépotoirs 1.7.2 Organiser des journées de nettoyage le long des cours d'eau 1.7.3 Sensibiliser la population à l'impact des dépotoirs illégaux et aux solutions alternatives
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
CBV : Comités de bassin versant
OBV : Organisme de bassin versant
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
RMR : Régie des matières résiduelles
TNO : Territoire non organisé

Légende
Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 1.7.1 Connaître la qualité de l'eau de surface et/ou de l'eau souterraine à proximité des anciens dépotoirs

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs et réduire l'impact des dépotoirs illégaux sur la qualité de l'eau**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	La localisation des anciens dépotoirs municipaux est connue. La qualité de l'eau souterraine est suivie dans les anciens lieux d'enfouissement sanitaires mais pas dans les dépôts en tranchées. Un projet de recherche permettrait de connaître l'impact des anciens dépotoirs sur la qualité de l'eau et de proposer des solutions.	

Indicateur	Réalisation d'une étude sur l'impact des anciens dépotoirs sur la qualité de l'eau
État de l'indicateur	Étude non réalisée
Cible	Étude réalisée
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font de la réalisation de l'étude à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Municipalités, MRC, CBVRT, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement MELCC, PACES, UQAC, Cégep de Saint-Félicien
Contribution financière ou non	Absente	🟥	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CBVRT	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

ACTION 1.7.2 Organiser des journées de nettoyage le long des cours d'eau

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs et réduire l'impact des dépotoirs illégaux sur la qualité de l'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Chaque année, une journée sera consacrée au ramassage des déchets le long des cours d'eau. Plusieurs cours d'eau seront sélectionnés selon leur valeur pour la population et la nécessité d'un nettoyage. Il faudra réaliser des appels de bénévoles (faire des capsules télévisées, des articles dans les journaux, en parler dans les écoles secondaires et au cégep, les scouts, les cadets). Il aura des prix de participation et des photos dans les journaux.	

Indicateur	Nombre de cours d'eau nettoyés par 5 ans
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	15 cours d'eau sur 5 ans
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font un bilan chaque année du nombre de cours d'eau nettoyés et le transmettent à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	CBV, Cégep, pompiers, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, RMR
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MRC, Rio Tinto Alcan, Produits Forestiers Résolu
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

ACTION 1.7.3 Sensibiliser la population à l'impact des dépotoirs illégaux et aux solutions alternatives

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.7 Connaître l'impact des anciens dépotoirs et réduire l'impact des dépotoirs illégaux sur la qualité de l'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Échelle du bassin versant (cibler les TNO)	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	La constitution de dépotoirs illégaux dans les TNO est encore une pratique courante. Il faudra informer la population sur les impacts de cette pratique sur la qualité de l'eau par l'intermédiaire des journaux municipaux et des médias sociaux par exemple. Cette campagne de sensibilisation permettra également d'encourager la dénonciation et de présenter les alternatives qui existent pour le dépôt des déchets.	

Indicateur	Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation sur l'impact des dépotoirs illégaux
État de l'indicateur	0
Cible	10 000 personnes
Suivi	L'organisation responsable fait un bilan du nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation et le transmet à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	■	MRC, municipalités, CBV, SGE, MERN, MELCC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	■	MERN, MRC, municipalités, RMR
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

<table>
<tr><td>Problématiques associées</td><td colspan="2">• Contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine
• Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes (qualité)</td></tr>
<tr><td>Localisation</td><td>Principales municipalité concernées par la culture de bleuets (St-Félicien, La Doré, Normandin, St-Thomas-Didyme, Albanel, Girardville, Dolbeau-Mistassini, Notre-Dame-de-Lorette, St-Eugène, Ste-Jeanne-d'Arc, Péribonka, St-Ludger-de-Milot, St-Augustin, Ste-Monique, St-François-de-Sales) et principales municipalités concernées par la culture de pomme de terre (Dolbeau-Mistassini et Péribonka</td><td>Échéancier
Long terme (5 ans et plus)</td></tr>
<tr><td colspan="3"><table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Pour la culture de bleuets : superficie avec application d'herbicides à St-Félicien, La Doré, Normandin, St-Thomas-Didyme, Albanel, Girardville, Dolbeau-Mistassini, Notre-Dame-de-Lorette, St-Eugène, Ste-Jeanne-d'Arc, Péribonka, St-Ludger-de-Milot, St-Augustin, Ste-Monique, St-François-de-Sales
Pour la culture de pommes de terre : superficie avec application de pesticides à Dolbeau-Mistassini et Péribonka</td></tr>
<tr><td>État de l'indicateur</td><td>Pour la culture de bleuets : 17 288,14 ha
Pour la culture de pommes de terre : 2 605,85 ha</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td>Diminution de 10%</td></tr>
<tr><td>Suivi</td><td>Les données sont obtenues par l'intermédiaire de Statistiques Canada</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif</td><td colspan="2">1.8.1 Réaliser un suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potables à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre
1.8.2 Mettre en œuvre des moyens de lutte alternatifs à l'utilisation de pesticides
1.8.3 Augmenter les superficies en bleuetières biologiques
1.8.4 Utiliser le réseau d'avertissements phytosanitaires régional pour la culture du bleuet et la culture de la pomme de terre
1.8.5 Diffuser les exemples, outils et guides qui incitent à une diminution de l'utilisation des pesticides (2016, nouvelle action)
1.8.6 Sensibiliser les municipalités à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau (2016, nouvelle action)</td></tr>
<tr><td>Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif</td><td colspan="2">Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.</td></tr>
</table>

Acronymes

OBV : Organisme de bassin versant
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
MRC : Municipalité Régionale de Comté
CIUSSS : Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.1 Réaliser un suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potables à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Secteur agricole (cultures de bleuets et de pommes de terre)	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Toutes les sources d'alimentation en eau potable localisées à proximité d'une culture de bleuets ou de pommes de terre doivent être identifiées. Un échantillonnage de l'eau doit être réalisé durant plusieurs années suivant un protocole établi. Les concentrations en pesticides doivent être mesurées.	

Indicateur	Le suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potable à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre
État de l'indicateur	Le suivi est réalisé partiellement
Cible	Le suivi de la qualité de l'eau des sources d'eau potable à proximité des cultures de bleuets et de pommes de terre est réalisé.
Suivi	Les organisations responsables font part à l'OBV de la réalisation et de l'avancement du projet tous les ans.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MELCC	▲	MRC, municipalités, CIUSSS, MAPAQ
Contribution financière ou non	Insuffisante (2013)	■	MRC, Municipalités, MAPAQ
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MELCC, MRC Maria-Chapdelaine	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Contribution : Absente

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.2 Mettre en œuvre des moyens de lutte alternatifs à l'utilisation de pesticides

Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Secteur agricole (cultures de bleuets et de pommes de terre)	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Il sera important de mettre sur pied des projets pour tester des moyens de lutte alternatifs contre les mauvaises herbes et les insectes nuisibles dans les cultures de bleuets et de pommes de terre. Il faudra donc trouver d'autres techniques moins dommageables pour l'environnement, mais efficaces pour la production de bleuets ou de pommes de terre. De plus, ces moyens devront être diffusés afin que le plus grand nombre possible de producteurs les appliquent.	

Indicateur	Nombre de projets mis en place par an
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	1projet par année
Suivi	L'OBV contacte les différents intervenants du milieu afin de connaître le nombre de projet mis en place chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ	▲	Agriculteurs, Agrinova, UPA
Contribution financière ou non	Absente	■	MAPAQ, Agriculture Canada, Agrinova
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ, Agrinova, Club Conseil Bleuet	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

0

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.3 Augmenter les superficies en bleuetières biologiques		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre**	
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Le développement de bleuetières biologiques permettrait d'augmenter les superficies de bleuetières sans hexazinone. Il est envisagé d'intégrer la culture des bleuets certifiés bleuet boréal car elle intègre des aspects de lutte intégrée. (2013)	

Indicateur	Pourcentage de superficie des bleuetières biologique par rapport à la superficie totale des bleuetières
État de l'indicateur	14,7% (2013)
Cible	16%
Suivi	Le MAPAQ fait un bilan de la superficie en bleuetières biologiques tous les ans et le transmet à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Producteurs de bleuets biologiques	🟥	Producteurs de bleuets non biologiques
Contribution financière ou non		🟥	MAPAQ
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MAPAQ, producteurs de bleuets biologiques, Club Conseil Bleuet	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Description : Le développement de bleuetières biologiques permettrait d'augmenter les superficies de bleuetières sans hexazinone.
État de l'indicateur : 7,8%
Pictogramme : Mobilisation (2013)

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.4 Utiliser le réseau d'avertissements phytosanitaires régional pour la culture du bleuet et la culture de la pomme de terre		
Objectif(s) associé(s) à l'action	1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (4 ans)**
Description	Il faudra augmenter le nombre d'agriculteurs qui participent au réseau d'avertissement phytosanitaire régional (RAP) qui a pour but d'informer les producteurs sur la présence des ennemis des cultures. L'utilisation de ce réseau permet non pas d'utiliser des pesticides en prévention, mais de les utiliser seulement pour la lutte. Cela permet de diminuer les concentrations de pesticides utilisées. (Projet à Saint-Ambroise pour la culture de la pomme de terre).	

Indicateur	Nombre de producteurs inscrits au réseau bleuet nain et au réseau pommes de terre
État de l'indicateur	56 au réseau bleuet et 24 au réseau pommes de terre
Cible	70 au réseau bleuet et 30 au réseau pommes de terre
Suivi	Le Réseau d'avertissement phytosanitaire fait part à l'OBV du nombre de cultivateurs de bleuets et de pommes de terre qui ont adhéré au réseau dans les municipalités du bassin versant tous les ans.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, Agriculteurs, Club Conseil Bleuet	▲	L'ensemble des producteurs de bleuet et de pomme de terre
Contribution financière ou non	Entente fédérale, provinciale et territoriale, Cultivons l'avenir	●	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, agriculteurs, Club Conseil Bleuet	●	
Concertation	Suffisante	●	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.5 Promouvoir les exemples, outils et guides qui incitent à une diminution de l'utilisation des pesticides (2016)

Objectif(s) associé(s) à l'action	1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre 1.6Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Plusieurs initiatives dans la région visent à la mise en place de moyens pour réduire et améliorer la réduction des pesticides (Démarches de développement durable, actions réalisées dans le cadre du plan d'action de l'approche régionale en agroenvironnement). Des guides régionaux ont également été produits (Gestion durable d'une entreprise agricole, Production du bleuet sauvage dans une perspective de développement durable, Problématique et solutions potentielles afin de réduire la contamination de l'eau par les pesticides dans les secteurs de production de pommes de terre, etc.). L'ensemble de ces initiatives et guides devraient être identifiés et compilés afin d'être promus et diffusés. Les efforts réalisés doivent être soulignés.	

Indicateur	Compilation des initiatives et actions, nombre d'activités de promotion organisées, nombre de rencontres avec des partenaires réalisées, nombre d'articles publiés
État de l'indicateur	7
Cible	Compilation des initiatives et actions réalisée, une activité de promotion par an, 1 rencontre de partenaire par an, 3 articles publiés par an
Suivi	La/les organisation(s) responsable(s) fait/font part à l'OBV du nombre d'activités organisées chaque année

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, Groupes et clubs conseils, syndicats, coopératives, organisations œuvrant dans le domaine du développement durable	●	Municipalités, MRC
Contribution financière ou non	Inconnue	▲	Prime vert, Fonds Bleu du Lac-Saint-Jean
Connaissance	Insuffisante	●	
Expertise	MAPAQ, Groupes et clubs conseils, syndicats, coopératives, organisations œuvrant dans le domaine du développement durable, Agrinova	●	
Concertation	Inconnue	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre

ACTION 1.8.6 Sensibiliser les municipalités à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau (2016)

Objectif(s) associé(s) à l'action	1.8 Diminuer les quantités de pesticides et de fertilisants dans l'eau en provenance des cultures de bleuets et de pommes de terre 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Les municipalités du bassin versant. du lac Saint-Jean pour lesquelles l'eau est susceptible d'être contaminée par des pesticides.	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	De l'hexazinone a déjà été détecté dans l'eau potable de plusieurs municipalités. Bien que le **MELCC** réalise à l'occasion des suivis des pesticides présents dans l'eau, il est souhaitable que les municipalités réalisent des campagnes d'échantillonnage pour évaluer la présence ou l'absence des pesticides potentiellement présents. Cela permettra de détecter ou de suivre le problème et de faciliter les prises de décisions. Cependant, une étape importante de sensibilisation est nécessaire au préalable afin d'expliquer l'importance de la situation. .	

Indicateur	Pourcentage des municipalités qui ont été sensibilisées à l'importance d'analyser la présence de pesticides dans l'eau
État de l'indicateur	0
Cible	Compilation des initiatives et actions réalisée, une activité de promotion par an, 1 rencontre de partenaire par an, 3 articles publiés par an
Suivi	La/les organisation(s) responsable(s) fait/font part à l'OBV du nombre d'activités organisées chaque année

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalités	●	MRC, MAPAQ, Groupes et clubs conseils, organisations œuvrant dans le domaine du développement durable
Contribution financière ou non	Insuffisante	▲	MRC, Municipalités, MAPAQ, Fonds Bleu du Lac-Saint-Jean
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MELCC, MRC Maria-Chapdelaine MAPAQ, Groupes et clubs conseils, syndicats, coopératives, organisations œuvrant dans le domaine du développement durable, Agrinova	●	
Concertation	Inconnue	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source (2016).

<table>
<tr><td>Problématiques associées</td><td colspan="2">Contamination de l'eau de surface (bactériologique, DBO5)
Augmentation des matières en suspension
Eutrophisation
Présence d'algues bleu-vert
Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes (qualité)
Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation (perte d'usages)</td></tr>
<tr><td>Localisation</td><td>Saint-Eugène d'Argentenay, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines</td><td>Échéancier
Moyen terme (3 ans)</td></tr>
<tr><td colspan="3"><table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Pourcentage de résidents rencontrés qui se sont engagés à modifier leurs comportements</td></tr>
<tr><td>État de l'indicateur</td><td>550 personnes</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td>75%</td></tr>
<tr><td>Suivi</td><td>L'OBV communique avec les municipalités et les organisations responsables pour s'informer de l'engagement des personnes rencontrées.</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif</td><td colspan="2">1.9.1 Sensibiliser les résidents des municipalités ne possédant pas de station de traitement des eaux usées à l'économie d'eau potable et à l'adoption de comportements responsables.</td></tr>
<tr><td>Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif</td><td colspan="2">5.3.2 Promouvoir la récupération de l'eau de pluie</td></tr>
</table>

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
MRC : Municipalité Régionale de Comté
CIUSSS : Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux

OBJECTIF 1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source (2016)

ACTION 1.9.1 Sensibiliser les résidents des municipalités ne possédant pas de station de traitement des eaux usées à l'économie d'eau potable et à l'adoption de comportements responsables. (2016)

Objectif(s) associé(s) à l'action	1.9 Réduire la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et réduire leur volume à la source	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Saint-Eugène d'Argentenay, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-André du Lac-Saint-Jean, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Actuellement, plusieurs municipalités de petite taille n'ont pas de station d'épuration. Le programme PRIMEAU, bonifié en mai 2015 permet aux petites municipalités de 6 500 habitants et moins de bénéficier d'une aide financière substantielle pour la réalisation des travaux. L'aide financière peut atteindre 95%. Toutefois, d'ici à ce que ces municipalités se dotent d'infrastructures conformes pour le traitement de leurs eaux usées, des mesures de sensibilisation peuvent mener à la réduction de la quantité de contaminants des eaux usées municipales non traitées et à réduire leur volume à la source.	

Indicateur	Pourcentage de résidents rencontrés qui se sont engagés à modifier leurs comportements
État de l'indicateur	0
Cible	75%
Suivi	L'OBV communique avec les municipalités et les organisations responsables pour s'informer de l'engagement des personnes rencontrées.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Municipalités, MRC, organisations oeuvrant dans le domaine de l'environnement, Comités de bassin versant, associations de riverains
Contribution financière ou non	Absente	🟥	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende

🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ORIENTATION 2 : PRÉVENIR L'APPARITION DE FLEURS D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT ET LE VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DES PLANS D'EAU.

OBJECTIF 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)

Problématiques associées	• Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usages et de cohabitation	
Localisation	Petite rivière Eusèbe, rivière à l'Ours, rivière Mistassini, rivière Ticouapé, ruisseaux Rouge, Doucet, aux Aulnes et Morin, rivières Moreau, Petite Péribonka, aux Harts, ruisseaux Vouzier, Puant, Dumais, du 3e rang, Xavier Boivin, Grandmont, rivières des Aulnaies, Couchepaganiche, Belle rivière et lac St-Jean baie Belley, de la Pipe, nord et sud de Roberval	***Échéancier*** **Moyen terme (4 ans)**

Indicateur	Fréquence de dépassement du critère de 0,03 mg/L pour les rivières et 0,01 mg/L pour le lac Saint-Jean
État de l'indicateur	Voir ci-dessous
Cible	La fréquence de dépassement du critère s'améliore d'une catégorie
Suivi	Mesurer les concentrations en phosphore et déterminer la fréquence de dépassement. Recommencer tous les ans ou tous les deux ans.

Localisation	*État de l'indicateur*	*Cible*	*Localisation*	*État de l'indicateur*	*Cible*
Petite rivière Eusèbe	Mauvais	Douteux	Rivière aux Harts	Douteux	Satisfaisant
Rivière à l'Ours	Douteux	Satisfaisant	Ruisseau Puant	Mauvais	Douteux
Rivière Mistassini (emb.)	Douteux	Satisfaisant	Ruisseau Vouzier	Mauvais	Douteux
Rivière Ticouapé	Mauvais	Douteux	Ruisseau Dumais	Mauvais	Douteux
Ruisseau Rouge	Mauvais	Douteux	Ruisseau du 3e rang	Mauvais	Douteux
Ruisseau Doucet	Mauvais	Douteux	Rivière des Aulnaies	Mauvais	Douteux
Ruisseau aux Aulnes	Mauvais	Douteux	Ruisseau Xavier Boivin	Mauvais	Douteux
Ruisseau Morin	Mauvais	Douteux	Ruisseau Grandmont	Mauvais	Douteux
Lac St-Jean (baie Belley)	Mauvais	Douteux	Rivière Couchepaganiche	Douteux	Satisfaisant
Lac St-Jean (Baie de la Pipe)	Mauvais	Douteux	Belle Rivière (emb.)	Mauvais	Douteux
Petite rivière Péribonka	Douteux	Satisfaisant	Lac St-Jean (N Roberval)	Douteux	Satisfaisant
Rivière Moreau	Mauvais	Douteux	Lac St-Jean (S Roberval)	Mauvais	Douteux

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	2.1.1 Gérer les fumiers selon les réglementations existantes (2015) 2.1.1bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement (2020, nouvelle action) 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact d'épandage de fumier (2015) 2.1.3 Utiliser le concept de « Lotissement de conservation » pour les nouveaux projets de développement (2015) 2.1.4 Mettre en place un projet de Laboratoire vivant visant la transition vers des pratiques agricoles durables (2020, nouvelle action)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme et efficace (2013) 1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques 1.2.1 Diffuser les pratiques des municipalités en rapport avec la gestion de l'eau 1.3.1 Soutenir les municipalités et la collectivité qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions

	1.5.2 Déterminer des moyens de diminuer les quantités de contaminants dans les rejets des industries dans l'eau et dans le sol 2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2015) 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Actions :

- 1.1.2 Sensibiliser les propriétaires de résidences isolées et les municipalités à l'importance d'avoir une installation septique conforme
- 2.1.1 Diffuser l'information sur la réglementation et des exemples de respect de la bande riveraine au secteur agricole
- 2.1.1bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement (2020)
- 2.1.4 Mettre en place un projet de Laboratoire vivant visant la transition vers des pratiques agricoles durables (ajout)
- 2.1.2 Gérer les fumiers selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
- 2.1.3 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier
- 2.3.2 Organiser une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal

Acronymes

OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
GMA : Groupe Multi-conseil Agricole
MAMH : Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
UPA : Union des producteurs agricoles

ACTION 2.1.1 Gérer les fumiers selon les règlementations existantes (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)** **1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux** **1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau**
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Bassins versants de la Petite rivière Eusèbe, la rivière à l'Ours, la rivière Mistassini, la rivière Ticouapé, la rivière Moreau, la Petite rivière Péribonka, la rivière aux Harts, la Belle Rivière, le ruisseau Grandmont, la rivière Couchepaganiche.
Échéancier	**Court terme (3 ans)**
Description	Le Règlement sur les exploitations agricoles présente les pratiques en matière de gestion du fumier à mettre en œuvre afin de diminuer la pollution due à l'entreposage. Il existe également des règlements municipaux. Plusieurs techniques peuvent être envisagées : éviter d'entreposer les fumiers toujours au même endroit, s'abstenir de les entreposer près d'un cours d'eau, utiliser le plus de litière possible à mélanger au fumier, construire des structures étanches, construire des enclos d'hivernage et travaux de nivellement. Le maître d'œuvre de l'action devra mobiliser les agriculteurs.

Indicateur	Nombre d'agriculteurs qui ont été financés pour gérer les fumiers de façon adéquate
État de l'indicateur	5
Cible	3 activités « terrain » par année
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ	▲	MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC
Contribution financière ou non		■	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif associé : 2.3 Maintenir et restaurer es bandes riveraines
Action: 2.1.1 Diffuser l'information sur la réglementation et des exemples de respect de la bande riveraine au secteur agricole
Type d'action : Sensibilisation, information et formation
Description : Des activités, comme des sorties terrain et des rencontres avec un producteur agricole afin de montrer des exemples concrets de respect de la réglementation, seront organisées et de la documentation distribuée lors de ces sorties. Ces activités doivent être organisées dans sur des sites répartis sur l'ensemble du territoire en privilégiant les secteurs problématiques.

Indicateur : Nombre d'activités « terrain » organisées par année
État de l'indicateur : Inconnu
Cible : 3 activités « terrain » par année

Mobilisation : Absente
Piste de solution (mobilisation) : UPA, agriculteurs, CBVRT, MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, municipalités
Contribution financière ou non : absente
Expertise : UPA, agriculteurs, CBVRT, MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, municipalités, MRC, MELCC
Pictogramme de la ligne Mobilisation

ACTION 2.1.1bis Améliorer la performance environnementale des enclos d'hivernement (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)** **1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux** **1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau**
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Ensemble du bassin versant
Échéancier	**Long terme, 2025**
Description	Plusieurs enclos d'hivernage ne permettent pas une gestion optimale de l'eau. Une évaluation des risques environnementaux des enclos d'hivernage permettra de formuler des recommandations (phase 1) pour améliorer leur performance environnementale (phase 2).

Indicateur	Nombre d'entreprises qui ont reçu un diagnostic depuis 2020
État de l'indicateur	0
Cible	60
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan du projet à l'OBV.

Indicateur	Pourcentage d'enclos dont la performance environnementale a été améliorée suite aux recommandations de la phase 1
État de l'indicateur	0
Cible	70%
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan du projet à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, GMA, Entreprises agricoles	▲	UPA, Conseillers agricoles
Contribution financière ou non	Entreprises agricoles	▲	Prime-Vert
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Insuffisante	●	

ACTION 2.1.2 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)** 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services • Sensibilisation, information et formation
Localisation	Bassins versants de la Petite rivière Eusèbe, la rivière à l'Ours, la rivière Mistassini, la rivière Ticouapé, la rivière Moreau, la Petite rivière Péribonka, la rivière aux Harts, la Belle Rivière, le ruisseau Grandmont, la rivière Couchepaganiche.
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Afin de limiter les apports aux cours d'eau lors de l'épandage du fumier, plusieurs stratégies sont applicables. Par exemple : semer à contre-pente, incorporer le fumier le plus rapidement possible après l'épandage, épandre plutôt au printemps et en été afin d'éviter les épisodes pluvieux, éviter de laisser les sols à nu, utiliser des engrais vert. Une sortie terrain sera organisée chez un agriculteur qui utilise certaines de ces pratiques afin de présenter leurs intérêts aux autres agriculteurs. Des documents seront distribués.

Indicateur	Nombre d'activités « terrain » organisées par année
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	3 par année Mobilisation
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre d'agriculteurs qui ont été financés chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Agriculteurs, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MAPAQ
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action : 2.1.2 Gérer les fumiers selon les règlementations existantes
Objectif : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
Description : Le Règlement sur les exploitations agricoles présente les pratiques en matière de gestion du fumier à mettre en œuvre afin de diminuer la pollution due à l'entreposage. Il existe également des règlements municipaux. Plusieurs techniques peuvent être envisagées : éviter d'entreposer les fumiers toujours au même endroit, s'abstenir de les entreposer près d'un cours d'eau, utiliser le plus de litière possible à mélanger au fumier, construire des structures étanches, construire des enclos d'hivernage et travaux de nivellement. Le maître d'œuvre de l'action devra mobiliser les agriculteurs.

Indicateur : Nombre d'agriculteurs qui ont été financés pour gérer les fumiers de façon adéquate
Cible : 10 agriculteurs
Mobilisation : MAPAQ
Contribution financière ou non : vide
Pictogramme de la ligne Mobilisation

ACTION 2.1.3 Utiliser le concept de « Lotissement de conservation » pour les nouveaux projets de développement (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)** 2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Long terme (5 ans)**
Description	Les « Lotissements de conservation » ou la « conservation par le design » permettent de prendre en compte les milieux humides, les cours d'eau et les plans d'eau dans l'aménagement et la planification du développement. Les instances responsables du développement et de l'aménagement du territoire devront être encouragées à utiliser ce type de développement pour l'avenir. Les intérêts environnementaux, économiques et sociaux seront mis en évidence. Les actions suivantes pourront être réalisées : développer ou utiliser des documents déjà existant, les diffuser, proposer des conférences, faire des présentations devant les élus, sensibiliser les ingénieurs.

Indicateur	Nombre de projets de « lotissement de conservation réalisés »
État de l'indicateur	0
Cible	2
Suivi	Les municipalités transmettent l'information à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MAMH, MELCC, MRC, municipalités
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MAMH, MELCC, MRC, municipalités
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Numéro d'action : 2.4.3

Action : 2.1.3 Appliquer de bonnes pratiques pour limiter l'impact de l'épandage du fumier
Objectif s associés : 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau, 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux et 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau

Type d'action: Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation : Bassins versants de la Petite rivière Eusèbe, la rivière à l'Ours, la rivière Mistassini, la rivière Ticouapé, la rivière Moreau, la Petite rivière Péribonka, la rivière aux Harts, la Belle Rivière, le ruisseau Grandmont, la rivière Couchepaganiche.
Échéancier : Court terme (2 ans)
Description : Afin de limiter les apports aux cours d'eau lors de l'épandage du fumier, plusieurs stratégies sont applicables. Par exemple : semer à contre-pente, incorporer le fumier le plus rapidement possible après l'épandage, épandre plutôt au printemps et en

été afin d'éviter les épisodes pluvieux, éviter de laisser les sols à nu, utiliser des engrais vert. Une sortie terrain sera organisée chez un agriculteur qui utilise certaines de ces pratiques afin de présenter leurs intérêts aux autres agriculteurs. Des documents seront distribués.

Indicateur : Nombre d'activités « terrain » organisées par année
État de l'indicateur : Inconnu
Cible : 3 par année
Suivi : La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre d'activités organisées chaque année.

Expertise : MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC
Mobilisation : Agriculteurs, MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC
Piste de solutions (mobilisation): Agriculteurs, MAPAQ, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, CBVRT, MELCC
Contribution financière ou non piste de solutions : MAPAQ

ACTION 2.1.4 Mettre en place un projet de laboratoire vivant visant la transition vers des pratiques agricoles durables (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)** 1.4 Diminuer les concentrations en coliformes fécaux 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 4.1 Réduire les quantités de matière en suspension dans les secteurs problématiques
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services • Sensibilisation, information et formation • Acquisition de connaissances
Localisation	Bassin versant de la Petite rivière Eusèbe
Échéancier	**Long terme, 2025**
Description	Le projet vise une approche proposant des techniques agricoles novatrices et co-construites par les producteurs agricoles et des experts pour répondre à des problématiques ciblées. Cette méthode permet entre autres d'augmenter la pérennité des changements de pratiques. Une diffusion des résultats auprès des producteurs agricoles de l'ensemble de la zone de gestion sera effectuée.

Indicateur	Des pratiques ont été expérimentées et peuvent être appliquées dans la région
État de l'indicateur	Non réalisées
Cible	Réalisées
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables transmet/transmettent un bilan à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	ÉCOgestion-solutions, GMA, agriculteurs, CÉGEP de Saint-Félicien, CBVRT, OBV	●	
Contribution financière ou non	Insuffisante	■	EcoAction Canada, Prime-Vert
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	CBVRT, ÉCOgestion-solutions, agriculteurs, chercheurs	●	
Concertation	Suffisante	●	

OBJECTIF 2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert

Problématiques associées	• Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usages et de cohabitation	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Nombre de personnes formées à l'identification des algues bleu-vert par les actions 2.2.1 et 2.2.2
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	2000 personnes
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV du nombre de personnes touchées par leurs actions de sensibilisation une fois par an.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	2.2.1 Organiser des rencontres d'identification d'algues bleu-vert pour les associations de riverains 2.2.2 Promouvoir le site Internet Info Algues Bleu-Vert
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

Acronymes
CBV : Comité de bassin versant
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
CRÉ : Conférence régionale des élus
CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

ACTION 2.2.1 Organiser des rencontres d'identification d'algues bleu-vert pour les associations de riverains

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Des ateliers interactifs d'identification de fleurs d'eau d'algues bleu-vert seront organisés lors des assemblées générales annuelles des associations de riverains par exemple. L'accent sera également mis sur la déclaration au MELCC qui doit être faite à chaque fois qu'il y a observation d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert.	

Indicateur	Nombre de personnes rencontrées
État de l'indicateur	0
Cible	1000
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Quelques associations de riverains, OBV Lac-Saint-Jean	▲	Associations de riverains, CBV, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, CREDD
Contribution financière ou non	Absente	■	MELCC, CREDD, CRÉ
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	CBV, MELCC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

ACTION 2.2.2 Promouvoir le site Internet Info Algues Bleu-Vert

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) a mis sur pied le site Info Algues Bleu-Vert dans le but de présenter les moyens à utiliser afin de protéger les plans d'eau. L'existence du site Internet doit être publicisée au début de l'été par différents moyens : petits articles dans les journaux des municipalités, communiqués de presse, production d'affiches pour les marinas, les plages, les campings, etc.	

Indicateur	Nombre de visiteurs sur le site Internet Info Algues Bleu-Vert par an
État de l'indicateur	625 entre mai 2011 et mai 2012
Cible	1 000 par an
Suivi	Le CREDD fait parvenir à l'OBV le nombre de visiteurs qui fréquence le site internet tous les ans.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CREDD, OBV Lac-Saint-Jean	▲	Municipalités, marinas, plages, campings, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Insuffisante	▲	CRÉ
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	CREDD	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

OBJECTIF 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines

Problématiques associées	• Contamination de l'eau de surface • Augmentation des matières en suspension • Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Dégradation ou perte des habitats fauniques, terrestres ou aquatiques • Problèmes d'érosion des berges • Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation
Localisation	Lac à Jim (Saint-Thomas-Didyme), lac à la Carpe (TNO Belle Rivière), lac aux Rats (Notre-Dame-de-Lorette), lac Bouchette (Lac-Bouchette), lac des Commissaires (Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales), lac Kénogamichiche (Hébertville), lac Ouiatchouan (Lac-Bouchette), lac Rond (Sainte-Hedwidge), lac Saint-Jean, lac Vert (Hébertville), rivière Métabetchouane, rivière Ouiatchouan, rivière Péribonka, rivière Ticouapé, lac au Mirage, lac Maggie (Lac-Bouchette), lac des Bouleaux (Saint-François-de-Sales), lac à la Croix, ruisseau Puant, ruisseau Dumais, ruisseau Vouzier, ruisseau du 3e Rang (Métabetchouan-Lac-à-la-Croix), Grand lac Sec, rivière des Aulnaies, ruisseau Xavier-Boivin (Hébertville), lac Trottier (Saint-Thomas-Didyme), rivière aux Saumons, rivière au Doré, Petite rivière Eusèbe (Saint-Félicien), rivière Pémonka (La Doré), rivière Moreau (Péribonka), ruisseau Rouge, ruisseau Morin, ruisseau Doucet (Normandin), ruisseau Grandmont (Saint-Gédéon), lac Noir (TNO Passes-Dangereuses), lac Papillon (TNO Rivière-Mistassini), lac à Paul (TNO Monts-Valin)
Échéancier	**Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentage de la longueur des bandes riveraines du lac ou du cours d'eau dont l'IQBR est entre 75 et 100
État de l'indicateur	Voir tableau à la page suivante
Cible	Augmenter de 10% la longueur des bandes riveraines du lac ou du cours d'eau dont l'IQBR est entre 75 et 100 jusqu'à 95%
Suivi	Mesurer l'IQBR par photo-interprétation tous les 5 ans, calculer la longueur des bandes riveraines dont l'IQBR est entre 75 et 100.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2014) 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines 2.3.4 Diffuser l'information sur la réglementation et diffuser des exemples de respect de la bande riveraine en secteur agricole (2015) 2.3.5 Réaliser des approches collectives pour la restauration des bandes riveraines de cours d'eau agricoles (2020, nouvelle action)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	2.3.4 Diffuser l'information sur la réglementation et diffuser des exemples de respect de la bande riveraine en secteur agricole (2015) 2.3.2 Organiser une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs 4.1.1 Réaliser des travaux en milieux agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action :

2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2015)
2.1.1 Diffuser l'information sur la réglementation et diffuser des exemples de respect de la bande riveraine en secteur agricole

Acronymes :
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
IQBR : Indice de qualité de la bande riveraine
MES : Matières en suspension
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
TNO : Territoire non organisé

État de l'indicateur

Nom du lac ou du cours d'eau (municipalité) (Voir annexe 71 pour les données complètes)	Pourcentage de la longueur des bandes riveraines du lac ou du cours d'eau dont l'IQBR est entre 75 et 100 (pour les différentes affectations du territoire et pour le total) en 2007 et en 2012									
	Agricole	Agroforestière	Forestière	Urbaine	Récréative	Villégiature et Résidentielle	Conservation	Industrielle	Total	Cible
Lac à Jim (Saint-Thomas-Didyme)	-	-	-	-	87	52	40	-	72	82
Lac à la Carpe (TNO Belle Rivière)	-	-	-	-	-	79	-	-	79	89
Lac aux Rats (Notre-Dame-de-Lorette)	-	-	75	-	98	98*	-	-	88	93
Lac Bouchette	-	51	33	19	0	-	-	-	34	44
Lac des Commissaires	-	100	92	-	50	-	-	-	82	92
Lac Kénogamichiche (Hébertville)	56	-	-	-	-	70	-	-	58	68
Lac Ouiatchouan (Lac-Bouchette)	-	-	50	19	55	-	-	-	41	51
Lac Rond (Sainte-Hedwidge)	-	-	100	-	32	-	-	-	81	91
Lac Saint-Jean	29	-	-	19*	63*	39*	10	-	44*	31
Lac Vert (Hébertville)	98	-	-	-	-	35	-	-	53	63
Rivière Métabetchouane	100	100	69	79	82	87	84	-	75	85
Rivière Ouiatchouan	-	-	93	-	61	-	-	-	84	94
Rivière Péribonka	17	90	91	67	96	37	-	76	90	95
Rivière Ticouapé	41	-	0	14	0		-	-	40	50
Lac au Mirage	95*	-	-	-	-	67*	-	-	90*	ND
Lac Maggie (Lac-Bouchette)	-	-	-	-	-	88*	-	-	88*	ND
Lac des Bouleaux (Saint-François-de-Sales)										ND
Lac à la Croix	69*	-	-	-	63*	78*	-	-	71*	ND
Ruisseau Puant	44*	72*	87*	-	53*	-	-	-	60*	ND
Ruisseau Dumais	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Vouzier	57*	95*	-	-	26*-	-	-	-	60*	ND
Ruisseau du 3e Rang (Métabetchouan-Lac-à-la-Croix)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Grand lac Sec	-	-	-	-	-	74*	-	-	74*	ND

Rivière des Aulnaies	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Xavier-Boivin (Hébertville)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Lac Trottier (Saint-Thomas-Didyme)	-	-	-	-	-	72*	-	-	72*	ND
Rivière aux Saumons	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rivière au Doré	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Petite rivière Eusèbe (Saint-Félicien)	43*	89*	81*	57*	-	-	100*	-	63*	ND
Rivière Pémonka (La Doré)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rivière Moreau (Péribonka)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Rouge	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Morin	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Doucet (Normandin)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ruisseau Grandmont (Saint-Gédéon)	-	-	-	-	36*	57*	-	-	52*	ND
Lac Noir (TNO Passes-Dangereuses)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Lac Papillon (TNO Rivière-Mistassini)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Lac à Paul (TNO Monts-Valin)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

*Caractérisation des bandes riveraines en 2012

ACTION 2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports en phosphore de sources anthropiques dans l'eau 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés 4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques
Type d'action	• Réglementation/Politique • Sensibilisation, information et formation
Localisation	Secteur municipal et TNO des MRC (Rivière-Mistassini, Passes-Dangereuses, Mont-Valin, Lac-Ashuapmushuan, La-Côte-de-Beaupré) (2020)
Échéancier	**Moyen terme (4 ans)**
Description	La municipalité d'Hébertville a élaboré et adopté en 2011 un plan d'action l'aménagement des bandes riveraines qui prend la forme d'une Politique. Ce plan d'action vise à encourager les bonnes pratiques dans les bandes riveraines dans le but du respect de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Les autres municipalités pourraient s'inspirer de cette initiative. Un programme de restauration des bandes riveraines peut également être une action de sensibilisation auprès des riverains type « porte à porte », un programme d'aide pour l'achat de végétaux, l'organisation d'ateliers sur les bandes riveraines, un règlement municipal, etc.

Indicateur	Pourcentage des municipalités (collectivité) dans lesquelles une démarche visant la préservation ou la restauration des bandes riveraines a été mise en place (2015)
État de l'indicateur	20%
Cible	50% des municipalités ont mis en place un programme de restauration des bandes riveraines d'ici 2016
Suivi	L'OBV communique avec les municipalités ou les organisations responsables pour s'informer des actions qu'elles mettent en place pour la préservation ou la restauration des bandes riveraines (2015).

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MRC	■	MRC
Contribution financière ou non	Absente	■	Municipalités, MRC
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Municipalité d'Hébertville, MRC, MAMH, MELCC	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Indicateur: Pourcentage des municipalités (collectivité) dans lesquelles un programme de restauration des bandes riveraines a été mis en place
État de l'indicateur : 3%
Suivi : Les municipalités ou les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsqu'un programme de restauration des bandes riveraine a été mis en place.
Mobilisation : Absente
Piste de solution (mobilisation) : Municipalités, MRC, MELCC

ACTION 2.3.2 Mettre en place une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal (2013)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines** 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015) 1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques des résidences isolées 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Une formation à l'attention du secteur municipal (élu, inspecteur municipal, aménagiste, ou autre personne concernée) sera organisée sur le thème de la gestion des lacs et des cours d'eau. Cette formation devra présenter des activités concrètes et axées sur le terrain. La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées seront abordés. Le MELCC pourra organiser ou prendre part à cette formation car il en organise déjà régulièrement.

Indicateur	Nombre d'inspecteurs municipaux et d'élus ayant reçu une formation
État de l'indicateur	Au moins 14 inspecteurs et 3 élus (2013)
Cible	50
Suivi	Les municipalités qui ont participé à la formation en font part à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalités (2013)	🟥	MRC, MELCC, MAMH (2013)
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Municipalité, MRC, MELCC
Connaissance	Suffisante (MELCC)	🟢	
Expertise	MELCC, MAMH	🟢	
Concertation	Ne s'applique pas	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Intitulé de l'action : 2.3.2 Organiser une formation sur la protection et la gestion des lacs et des cours d'eau à l'intention du secteur municipal
Objectif: 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau
État de l'indicateur : Inconnu
Mobilisation : Absente
Pistes de solutions (mobilisation) : Municipalités, MRC, MELCC, MAMH

ACTION 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines** 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015) 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés 4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services • Aide financière • Sensibilisation, information et formation
Localisation	Les bandes riveraines du lac Saint-Jean et autres à déterminer
Échéancier	**Long terme (5 ans)**
Description	Chaque année pendant 5 ans, des arbres seront distribués à des organisations dans le but de restaurer des bandes riveraines. Les organisations vont soit les redistribuer soit les planter. De plus, des arbustes devront aussi être distribués pendant ces 5 ans. La distribution pourra se faire par l'intermédiaire des associations de riverains (tournée des résidents ou distribution sous un chapiteau). De la sensibilisation sera faite à cette occasion sur la bande riveraine, sur l'importance de ne pas utiliser d'engrais et sur la végétation naturelle.

Indicateur	Nombre d'arbres distribués sur 5 ans
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100 000
Suivi	Le programme de suivi du ROBVQ est utilisé et les données sont transmises à l'OBV.

Indicateur	Nombre d'arbustes distribués sur 5 ans
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	20 000
Suivi	Le programme de suivi du ROBVQ est utilisé et les données sont transmises à l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CGRO, CBVRT, SGE, Bergerie du Nord, associations de riverains	●	organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	MERN – 18 000 plants (arbres) OBV - Coordination (22h) Autres partenaires – Distribution (40 h) Absent pour les arbustes	▲	MAPAQ Prime-Vert MERN Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Connaissance	Projet de caractérisation de la bande riveraine par photo-interprétation et connaissance terrain par les organisations	●	
Expertise	CGRO, CBVRT, SGE	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif: 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 2.3.4 Diffuser l'information sur la réglementation et diffuser des exemples de respect de la bande riveraine en secteur agricole (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines** 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015)	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Bassins versants de la Petite rivière Eusèbe, la rivière à l'Ours, la rivière Mistassini, la rivière Ticouapé, la rivière Moreau, la Petite rivière Péribonka, la rivière aux Harts, la Belle Rivière, le ruisseau Grandmont, la rivière Couchepaganiche.	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Des activités, comme des sorties terrain et des rencontres avec un producteur agricole afin de montrer des exemples concrets de respect de la réglementation, seront organisées et de la documentation distribuée lors de ces sorties. Ces activités doivent être organisées dans sur des sites répartis sur l'ensemble du territoire en privilégiant les secteurs problématiques.	

Indicateur	Nombre d'activités "terrain" organisées par année
État de l'indicateur	1
Cible	3 activités terrain sont organisées par année d'ici 2015
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	UPA, agriculteurs, CBVRT, MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, municipalités
Contribution financière ou non	Absente	🟥	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	UPA, agriculteurs, CBVRT, MAPAQ, groupes et clubs conseils agricoles, municipalités, MRC, MELCC	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 2.3.5 Réaliser des approches collectives pour la restauration des bandes riveraines (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines** 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015) 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques, riverains et humides
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Cours d'eau en secteur agricole (à déterminer)
Échéancier	**Long terme, 2025**
Description	Tous les producteurs longeant un même cours d'eau ont été mobilisés par des activités afin qu'ils s'engagent dans la restauration des bandes riveraines du cours d'eau ciblé. L'Implication des producteurs pour documenter le cours d'eau, la mise en commun des informations recueillies, la formulation de conseils et de recommandations et un service d'accompagnement amèneront les producteurs à revégétaliser leurs bandes riveraines tout en créant un sentiment d'appartenance à un même cours d'eau.

Indicateur	Pourcentage de producteurs agricoles qui se sont engagés dans la restauration de la bande riveraine
État de l'indicateur	0
Cible	75% /
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Indicateur	Pourcentage de la longueur de rive dégradée des cours d'eau ciblés dont la bande riveraine a été restaurée
État de l'indicateur	0
Cible	75%
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	UPA, Producteurs agricoles, comités de bassin versant, OBV, MAPAQ, MRC	🟢	
Contribution financière ou non	Insuffisante	🟥	Prime-Vert, MRC
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	UPA, producteurs agriculteurs, comités de bassin versant, MAPAQ, MRC, GMA, MELCC	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

OBJECTIF 2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore (2015)

Problématiques associées	• Eutrophisation • Présence d'algues bleu-vert • Dégradation ou perte des habitats fauniques terrestres ou aquatiques	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentage de lacs visés par un projet de développement pour lesquels la capacité de support a été respectée
État de l'indicateur	0
Cible	100%
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV de la prise en compte de la capacité de support lors de la mise en place de projets de développement.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et diffuser les résultats (2015) 2.4.2 Mettre en place un projet pilote de modélisation du phosphore dans les lacs (2015) 2.1.3 Utiliser le concept de « Lotissement de conservation » pour les nouveaux projets de développement
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.4 Respecter la capacité de support des lacs (en milieu urbain et de villégiature)
Actions : 2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs, 2.4.2 Mettre en place des projets pilotes pour le calcul de la capacité de support en phosphore des lacs et 2.4.3 Utiliser le concept de « Lotissement de conservation » pour les nouveaux projets de développement

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
MRC : Municipalité régionale de comté

ACTION 2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et diffuser les résultats (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore (2015)	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Le Réseau de surveillance des lacs permet d'acquérir des connaissances sur le niveau trophique des lacs par l'intermédiaire d'associations de riverains ou d'un organisme. Des mesures de transparence de l'eau et des prélèvements d'échantillonnage sont effectués durant la période estivale sur plusieurs années. Il faudra poursuivre l'échantillonnage selon le protocole mis en place par le MELCC (3 années consécutives d'échantillonnage, 4 années de pause), et mesurer la transparence tous les ans. De nouveaux plans d'eau devront être suivis.	

Indicateur	Nombre de lacs suivis par le RSVL
État de l'indicateur	11 (2015)
Cible	14
Suivi	L'OBV obtient les données de suivi par l'intermédiaire de la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Association des amis du lac des Commissaires, Riverains Lac-St-Jean 2 000, Club chasse et pêche Lizotte, Club du Cinq Milles, Regroupement des citoyens du lac Rose, Comité des propriétaires des chalets du lac Noir	🟢	
Contribution financière ou non	MELCC Opération Bleu-Vert Les associations de riverains	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.4 Respecter la capacité de support des lacs (en milieu urbain et de villégiature)
Action : 2.4.1 Suivre la qualité de l'eau de lacs par le Réseau de surveillance volontaire des lacs
État de l'indicateur : 12

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🟡 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🔴 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 2.4.2 Mettre en place un projet pilote de modélisation du phosphore des lacs (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	2.4 Connaître l'état de santé des lacs en regard du phosphore (2015)	
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Plusieurs projets pilotes seront mis en place afin d'appliquer un modèle théorique de capacité de support. Le modèle théorique sera développé et testé sur plusieurs lacs du bassin versant du lac Saint-Jean. La corrélation entre les données mesurées et les valeurs prédites permettra d'étendre l'usage de ce modèle théorique pour l'ensemble des lacs.	

Indicateur	Mise en place de projets pilotes pour le calcul de la capacité de support en phosphore des lacs
État de l'indicateur	Les projets pilotes n'ont pas été mis en place
Cible	Les projets pilotes ont été mis en place
Suivi	L'organisation responsable de la mise en place des projets pilotes fait parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MRC Lac-Saint-Jean-Est, Cégep de Saint-Félicien	●	MRC Domaine-du-Roy, MRC Maria-Chapdelaine, Municipalités, MELCC, MERN
Contribution financière ou non	Absente	■	MRC
Connaissance	Insuffisante	▲	Résultats du comité d'experts du plan d'intervention sur les algues bleu-vert national (à venir)
Expertise	MELCC, MERN	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif: 2.4 Respecter la capacité de support des lacs (en milieu urbain et de villégiature)
Action : 2.4.2 Mettre en place des projets pilotes pour le calcul de la capacité de support en phosphore des lacs

OBJECTIF 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés

Problématiques associées	• Dégradation ou perte des habitats fauniques, terrestres ou aquatiques • Limitation à la circulation des espèces • Diminution de l'abondance des poissons	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Long terme (5 ans et plus)**

Indicateur	Superficie des habitats évaluée et/ou restaurée
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	Inconnu
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV des superficies évaluées ou restaurées.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	2.3.4 Caractériser les habitats du poisson et réaliser des inventaires piscicoles 3.1.2 Aménager les cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Action permettant l'atteinte directe de cet objectif (2014) retiré

3.1.3 Créer un comité de sauvegarde et de mise en valeur des milieux humides du Bôme de Saint-Méthode

Acronymes

AGIR : Agence de gestion intégrée des ressources
CLAP : Corporation de LACtivité Pêche
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

ACTION 3.1.1 Caractériser les habitats du poisson et réaliser des inventaires piscicoles		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés** 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Rivière Ouiatchouan et lac Abel; autres secteurs jugés problématiques	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Pour l'instant, deux secteurs problématiques ont été ciblés pour cette action : la rivière Ouiatchouan et le lac Abel (Saint-Stanislas). La première étape de cette action sera de déterminer l'espèce présente à prioriser à l'aide des connaissances existantes. Ensuite, le cours d'eau et le lac seront caractérisés pour déterminer la qualité des habitats de l'espèce choisie et pour déterminer les points d'échantillonnage pour l'inventaire.	

Indicateur	Caractérisation des habitats du poisson et réalisation d'un inventaire piscicole sur la rivière Ouiatchouan et au lac Abel
État de l'indicateur	Caractérisation et inventaire non réalisés
Cible	Caractérisation et inventaire réalisés
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalité de Saint-François-de-Sales et municipalité de Saint-Stanislas, MERN	▲	AGIR,-organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	■	Fondation de la faune
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MERN, AGIR	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.1.2 Aménager les cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés** 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Milieu agricole et autres lieux à déterminer
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Plusieurs travaux peuvent être réalisés dans un cours d'eau afin d'améliorer l'habitat du poisson. Par exemple : réaménager les ponceaux, faire un nettoyage léger et concevoir des abris. La première étape de l'action sera de localiser les secteurs favorables pour ces travaux (des habitats dégradés, un potentiel, de la mobilisation). Ces travaux doivent être réalisés dans une optique de gestion intégrée par bassin versant.

Indicateur	Nombre de projets d'aménagement qui visent l'amélioration de l'habitat du poisson
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	5 projets
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font parvenir un bilan à l'OBV à la fin de l'échéancier.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalité de Saint-François-de-Sales et municipalité de Saint-Stanislas, MERN	▲	AGIR, CBVRT, MERN, MELCC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	■	Fondation de la faune du Québec (Programme « Amélioration de la qualité des habitats aquatiques » (AQHA), MERN, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MERN, AGIR, CBVRT, MELCC	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

RETRAIT (2014) ACTION 3.1.3 Créer un comité de sauvegarde et de mise en valeur des milieux humides du Bôme de Saint-Méthode		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés** 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Milieux humides du Bôme de Saint-Méthode	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Les milieux humides du Bôme de Saint-Méthode sont victime d'un assèchement artificiel. Une certaine mobilisation existe déjà dans ce secteur pour la protection des milieux humides. Il faudrait que le groupe de riverains se rassemble en comité autour de cette problématique afin d'agir de façon concertée. Plusieurs activités pourront être alors réalisées : ramassage des déchets présents dans les milieux humides, sensibilisation des riverains, création de panneaux d'interprétation, etc.	

Indicateur	Comité créé
État de l'indicateur	Comité non créé
Cible	Comité créé
Suivi	L'organisation responsable informe l'OBV lorsque le comité est créé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Un individu	▲	Le groupe de riverains du Bôme de Saint-Méthode, CBVRT, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	■	Ville de Saint-Félicien, MELCC, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	CBVRT, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes

Problématiques associées	• Espèces envahissantes/exotiques, fauniques et/ou floristiques	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Nombre de personnes informées sur la problématique des espèces envahissantes
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	2 500 personnes de plus
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV du nombre de personnes touchées par leurs actions chaque année.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes (2017)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Actions permettant l'atteinte directe de cet objectif (2017)

- 3.2.1 Documenter la problématique des espèces envahissantes dans le bassin versant du lac Saint-Jean
- 3.2.2 Appliquer un code des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes
- 3.2.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les espèces floristiques envahissantes dans les centres jardins
- 3.2.4 Diffuser des outils de sensibilisation sur les espèces envahissantes auprès de la population

Acronymes

CLAP : Corporation de LACtivité Pêche
OBV : Organisme de bassin versant
CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

RETRAIT (2018) ACTION 3.2.1 Documenter la problématique des espèces envahissantes dans le bassin versant du lac Saint-Jean		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Acquisition de connaissances	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	La présence et la distribution des espèces envahissantes dans le bassin versant du lac Saint-Jean sont mal connues. Des projets d'inventaires pourraient se réaliser avec des étudiants, ou en créant un réseau d'observateurs. Les données sur la flore devront être transmises au Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes. Les données sur la faune devront être transmises au MERN.	

Indicateur	Réalisation d'un inventaire des espèces exotiques envahissantes
État de l'indicateur	Inventaire non réalisé
Cible	Inventaire réalisé
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Étudiant du Cégep, CREDD, MELCC
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MELCC, MERN, Gouvernement du Canada
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MELCC, MERN	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

RETRAIT (2017) ACTION 3.2.2 Appliquer un code des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes**
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Territoire municipalisé
Échéancier	**Long terme (5 ans)**
Description	Le MELCC a produit un guide des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes. Si c'est applicable, il faudra étendre ce guide aux autres ministères. Ce guide devra également être adapté et transmis à la CLAP, aux municipalités, aux marinas, etc.

Indicateur	Nombre d'organisations (ministères, municipalités, marinas,…) qui appliquent le code des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes
État de l'indicateur	1
Cible	10
Suivi	Les organisations qui appliquent le code des bonnes pratiques afin de prévenir la présence d'espèces exotiques envahissantes en informent l'OBV.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MELCC	■	MERN, CLAP, marinas, municipalités, différents ministères
Contribution financière ou non	MELCC (production du guide des bonnes pratiques); insuffisante	▲	Marinas, CLAP, municipalités, MRC
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MELCC	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

RETRAIT (2017) ACTION 3.2.3 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les espèces floristiques envahissantes dans les centres jardins

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Les centres jardins et les clients des centres jardins sont visés par cette campagne. Les centres jardins seront rencontrés afin de leur présenter la liste des espèces floristiques envahissantes, des alternatives à ces espèces seront proposées. Les outils de sensibilisation « Je te remplace. Faites la lutte aux plantes envahissantes! Utilisez des plantes de remplacement de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec pourront être utilisés. Des documents de sensibilisations ou des herbiers construits sur de grands panneaux de bois traitant également de la propagation seront mis en évidence à l'attention des clients.	

Indicateur	Pourcentage de centres jardin rencontrés
État de l'indicateur	0
Cible	100%
Suivi	L'organisation responsable transmet à l'OBV le pourcentage de centres jardin rencontrés.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Jardineries, CREDD, MELCC, étudiant du Cégep en interprétation du territoire, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MELCC, Gouvernement du Canada, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec.
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CREDD, MELCC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

RETRAIT (2017) ACTION 3.2.4 Diffuser des outils de sensibilisation sur les espèces envahissantes auprès de la population		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Les outils de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes devront être diffusés. Plusieurs moyens devront être envisagés afin de faire connaître ces outils à la population. Différents dépliants, sites Internet ou vidéos existent déjà : dépliants « Espèces aquatiques envahissantes : Ne prenez pas l'intrus sur le pouce » du MELCC, le site Internet « Ne traînez pas vos bibittes de lac en lac! » de l'ABV des 7, les affiches de sensibilisation aux poissons appâts « Je favorise l'utilisation d'appâts artificiels » du MERN, la vidéo « Freinons l'envahissement du fleuve et de nos plans d'eau! » devront être diffusés. Concours de courts métrages pourra également être organisé. Cette vidéo sera ensuite diffusée sur internet par l'intermédiaire des médias sociaux et de YouTube, et sur les chaînes de télévision régionales.	

Indicateur	Nombre de personnes rejointes par l'ensemble des outils de sensibilisation
État de l'indicateur	0
Cible	2500
Suivi	Le nombre de personnes rejointes par les différents outils de sensibilisation sera comptabilisé à l'issue de la campagne.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	CLAP, AGIR, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MERN, MELCC, Gouvernement du Canada
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CLAP, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes (2017)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.2 Éviter la propagation des espèces envahissantes**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Acquisition de connaissances	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Le plan d'action permet de mettre en place un comité de travail avec les acteurs régionaux pour, entre autres, dresser un portrait de la problématique, mettre à jour et détailler le plan d'action ainsi que s'impliquer dans la mise en œuvre du plan d'action. Le plan d'action propose des actions de prévention (stations de lavage, réglementation, code de bonnes pratiques, sensibilisation, etc.), de détection (outils et réseau de surveillance) et d'intervention (experts à contacter).	

Indicateur	Comité de travail mis en place
État de l'indicateur	Comité de travail non formé
Cible	Comité de travail mis en place
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé.

Indicateur	Organisation participent à l'une des interventions de prévention
État de l'indicateur	7
Cible	20
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé.

Indicateur	Réseau de surveillance mis en place
État de l'indicateur	Réseau de surveillance non formé
Cible	Réseau de surveillance mis en place
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé.

Indicateur	Personnes sensibilisées
État de l'indicateur	305
Cible	25000
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	CREDD, MELCC, OBV
Contribution financière ou non	Absente	🟥	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MELCC	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 3.3 Protéger les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables associées aux milieux humides, aquatiques et riverains

Problématiques associées	• Présence d'espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentage d'intégrité des occurrences d'espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables
État de l'indicateur	100%
Cible	100%
Suivi	L'OBV fait un suivi auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec et du MELCC.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	3.3.1 Réaliser un document présentant les espèces à statut précaires, menacées ou vulnérable et le diffuser
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

ACTION 3.3.1 Réaliser un document présentant les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables et le diffuser		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.3 Protéger les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables associées aux milieux humides, aquatiques et riverains**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Un document de synthèse présentant les espèces à statut précaire, menacées ou vulnérable (description, habitat, menaces, photo, procédure de déclaration) doit être réalisé. Ce document expliquera également comment rapporter une observation. Ce document sera diffusé auprès des travailleurs forestiers, dans les bureaux d'accueil des pourvoiries, des ZEC et des réserves fauniques, aux associations de pêcheurs et de chasseurs, dans les magasins de chasse et pêche.	

Indicateur	Nombre de documents distribués
État de l'indicateur	0
Cible	1 500
Suivi	L'organisation responsable fait un bilan du nombre de documents distribués.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MELCC, MERN, La forêt modèle du Lac-Saint-Jean, les gestionnaires de pourvoiries, Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MELCC, MERN, Fondation de la faune du Québec (Programme « Faune en danger »)
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MELCC, MERN, Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques, riverains et humides

Problématiques associées	• Dégradation ou perte des habitats fauniques, terrestres ou aquatiques	
Localisation	Échelle du bassin versant (habitats aquatiques et riverains, milieux humides)	***Échéancier*** **Moyen terme (4 ans)**

Indicateur	Superficie des nouveaux sites mis en valeur
État de l'indicateur	0
Cible	100 ha
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV des superficies de nouveaux sites mis en valeur

Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	1500 personnes sensibilisées
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV du nombre de personnes sensibilisées chaque année.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	3.4.1 Créer un répertoire des milieux humides et le publier (2014, nouvelle action) 3.4.1bis Faire un portrait des milieux humides qui ont déjà été mis en valeur et mettre en place un programme de suivi de ces milieux (2014, nouvelle action) 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs 3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'eau et la population à la conservation des milieux humides
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	3.1.1 Caractériser les habitats du poisson et réaliser des inventaires piscicoles 3.1.2 Aménager les cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson 6.3.3 Développer un réseau de parcs régionaux associés au réseau hydrographique

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Retrait – action participant à l'atteinte de cet objectif : 3.1.3 Créer un comité de sauvegarde et de mise en valeur des milieux humides du Bôme de Saint-Méthode

Action permettant l'atteinte directe de cet objectif : 3.4.1 Mettre en valeur des sites d'intérêt pour la population

Acronymes

CBV : Comités de bassin versant
CLAP : Corporation de LACtivité Pêche
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
CRÉ : Conférence régionale des élus
CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

RETRAIT (2014) ACTION 3.4.1 Mettre en valeur des sites d'intérêt pour la population

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Un concours serait lancé auprès de la population. Elle serait sollicitée pour soumettre des habitats uniques et particuliers. Trois projets seraient acceptés. Les sites sélectionnés bénéficieraient d'une mise en valeur (panneaux d'interprétation, sentiers de randonnée, belvédères…) et d'une promotion.	

Indicateur	Nombre de nouveaux sites mis en valeur
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	3
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de sites mis en valeur.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MRC, Municipalités, Rio Tinto Alcan, Produits Forestiers Résolu, organisme de tourisme, pistes de vélo
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Rio Tinto Alcan, MRC, Produits Forestiers Résolu, Fondation de la faune du Québec (Le fonds nature Madeleine-Auclair)
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MRC, Municipalités	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.4.1 Créer un répertoire des milieux humides et le publier (2014)		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Le projet Route des milieux humides est envisagé pour mettre en valeur les milieux humides du bassin versant du lac Saint-Jean à la manière d'un circuit thématique. Les cartes et documents produits seront diffusés.	

Indicateur	Réalisation et publication du répertoire
État de l'indicateur	Le répertoire n'est pas créé et publié
Cible	Répertoire crée et publié
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque l'inventaire est réalisé et publié.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	OBV	▲	Organisme de tourisme, organisations environnementales, MRC, municipalités
Contribution financière ou non	Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec, Produit Forestier Résolu, Desjardins, Emploi été Canada, MDDELCC	●	
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Suffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.4.1bis Faire un portrait des milieux humides qui ont déjà été mis en valeur et mettre en place un programme de suivi de ces milieux (2014)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Le projet Route des milieux humides devrait mettre en valeur les milieux humides du bassin versant du lac Saint-Jean. Pour ce faire, un portrait et une caractérisation des milieux humides sont envisagés. Ces informations pourraient être disponibles sur une carte interactive. D'autres acteurs pourront utiliser ces informations comme une base à des éventuels projets de protection, d'aménagement et de mise en valeur des milieux humides.	

Indicateur	Réalisation du portrait et du programme de suivi
État de l'indicateur	Le portrait et le programme de suivi ne sont pas réalisés
Cible	Portrait et programme de suivi réalisés
Suivi	Les organisations responsables communiquent avec l'OBV lorsque le portrait et le programme de suivi sont réalisés.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	OBV	●	Organisme de tourisme, organisations environnementales, MRC, municipalités
Contribution financière ou non	Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec, Produit Forestier Résolu, Desjardins, Emploi été Canada, MELCC	▲	
Connaissance	Suffisante	▲	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Suffisante	●	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.4.2 Promouvoir les guides de bonnes pratiques d'aménagement à proximité d'un lac, d'un cours d'eau et d'un milieu humide auprès des riverains et des entrepreneurs

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines 3.1 Évaluer et restaurer les habitats aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides dégradés
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Il existe déjà plusieurs guides de bonnes pratiques à appliquer dans les milieux aquatiques et riverains, il suffit de les mettre de l'avant, d'en faire une diffusion plus large et plus importante. Il pourrait y avoir des activités estivales (Mai, mois de l'arbre et des forêts) au cours desquelles il serait possible de distribuer ces documents. Les documents pourraient également être distribués directement aux entrepreneurs.

Indicateur	Nombre d'organisation qui rendent les guides de bonnes pratiques disponibles (2014)
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	5 organisations rendent disponible les guides de bonnes pratiques (2014)
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de documents qui ont été distribués.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MAPAQ, MELCC, CBV, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Insuffisante ROBVQ : Dépliants	🟥	Fondation de la faune du Québec (Programme « Découvrir les habitats fauniques »)
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CBV, MELCC, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Indicateur : Nombre de documents distribués,
Cible : 500 documents de plus

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'eau et la population à la conservation des milieux humides

Objectif(s) associé(s) à l'action	**3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Moyen terme (3 ans)**
Description	Développer une campagne de sensibilisation et des activités à l'échelle du bassin versant du lac Saint-Jean, adaptée à différents publics (scolaires, élus, grand-public, etc.) sur l'importance des milieux humides et la mettre en œuvre.

Indicateur	Nombre de médias dans lesquels des articles de sensibilisation sur les milieux humides ont été présentés (2014)
État de l'indicateur	0 (2014)
Cible	20 médias par années (2014)
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de médias ayant publiés des articles de sensibilisation sur les milieux humides (2014)

Indicateur	Nombre de classes ayant participé à une activité de sensibilisation sur les milieux humides (2014)
État de l'indicateur	0 (2014)
Cible	20 classes par années (2014)
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de médias ayant publiés des articles de sensibilisation sur les milieux humides (2014)

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	OBV Lac-Saint-Jean		CREDD, Comités de bassin versant, MRC, municipalité, commissions scolaires, organismes environnementaux
Contribution financière ou non	Affiches de Canards Illimités Canada (CIC), ressources pédagogiques de CIC,		CIC, Hydro Québec, Fondation de la faune du Québec (Programme « Découvrir les habitats fauniques », Programme Interactions communautaires (PIC).
Connaissance	Suffisante		
Expertise	Suffisante		
Concertation	Insuffisante		

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Indicateur : Nombre de personnes rejointes par la campagne de sensibilisation
État de l'indicateur : 0
Cible : 1000
Suivi : La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de personnes rejointes par la campagne de sensibilisation

Légende

Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 4.1 Réduire les quantités de matières en suspension dans les secteurs problématiques

Problématiques associées	• Augmentation des matières en suspensions • Problèmes d'envasement/de sédimentation des cours d'eau/de comblement des plans d'eau et des frayères	
Localisation	La rivière Ticouapé, les ruisseaux Vouzier, Dumais et Puant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Concentration médiane des matières en suspension
État de l'indicateur	Voir ci-dessous
Cible	La concentration médiane des matières en suspension s'améliore d'une catégorie.
Suivi	Mesurer les concentrations en matières en suspension et déterminer la médiane. Recommencer tous les ans ou tous les deux ans.

Localisation	*État de l'indicateur*	*Cible*
Rivière Ticouapé (8e rang)	Mauvais	Douteux
Ruisseau Vouzier	Très Mauvais	Mauvais
Ruisseau Dumais	Douteux	Satisfaisant
Ruisseau Puant	Mauvais	Douteux

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	4.1.1 Réaliser des travaux en milieux agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau 4.1.2 Modifier les pratiques culturales pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau 1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	2.3.1 Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines 2.3.3 Distribuer des arbres et des arbustes pour la restauration des bandes riveraines 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MES : Matières en suspension
UPA : Union des producteurs agricole

ORIENTATION 4 : RESTREINDRE L'ÉROSION DES BERGES, L'ENVASEMENT ET LA SÉDIMENTATION DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU

OBJECTIF 4.1 Réduire les quantités de matières en suspension dans les secteurs problématiques

ACTION 4.1.1 Réaliser des travaux en milieux agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques** 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines 4.3 Minimiser l'apport de sédiments dans les plans d'eau et cours d'eau	
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Le bassin versant de la rivière Ticouapé, le bassin versant de la Belle Rivière (ruisseaux Vouzier, Puant, Dumais)	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Les ponceaux et les sorties de drain peuvent entraîner un apport important de MES. Il faudrait refaire des ponceaux pour qu'ils soient adaptés à la largeur du cours d'eau et stabiliser les sorties de drain. De plus, des bassins de décantation de l'eau de pluie peuvent être installés. L'apport des MES peut provenir directement des champs lorsque la bande riveraine est dégradée. L'installation de bandes riveraines avec une membrane géotextile entre les cours d'eau et les champs permettra de diminuer les apports en MES. De plus, l'aménagement en pentes douces des rives des cours d'eau permettra de minimiser les risques d'effondrement. L'aménagement d'ouvrages hydroagricoles (voies d'eau engazonnées, avaloirs) permet aussi de limiter la perte de sol vers le cours d'eau.	

Indicateur	Nombre de structures réaménagées ou construites (structure étant : seuils, bassins ou gravières, ponceaux et drains, risbermes)
État de l'indicateur	0
Cible	10
Suivi	La/les organisation(s) responsable(s) fait/font part à l'OBV du nombre de structures réaménagés chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, CBVRT, UPA, groupes et clubs conseils agricoles, producteurs agricoles	▲	
Contribution financière ou non	Insuffisant	▲	Producteurs agricoles
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ, CBVRT, groupes et clubs conseils agricoles	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

ACTION 4.1.2 Modifier les pratiques culturales pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques** 4.3 Minimiser l'apport de sédiments dans les plans d'eau et cours d'eau	
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Le bassin versant de la rivière Ticouapé, le bassin versant de la Belle Rivière (ruisseaux Vouzier, Puant, Dumais)	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Les pratiques culturales peuvent avoir un impact important sur la quantité de matières en suspension dans l'eau. Les producteurs agricoles devront être accompagnés afin de modifier leurs pratiques culturales : changement du sens de la culture, implantation de cultures de couvertures, travail réduit au sol, utilisation d'engrais verts, etc.	

Indicateur	Nombre de producteurs agricoles qui ont bénéficiés de l'aide d'un agronome afin de modifier leurs pratiques culturales
État de l'indicateur	0
Cible	10
Suivi	L'OBV se renseigne auprès du Réseau Agriconseil afin de connaître le nombre de producteurs agricoles qui ont bénéficiés de l'aide d'un agronome afin de modifier leurs pratiques culturales.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MAPAQ, CBVRT, UPA, groupes et clubs conseils agricoles	▲	
Contribution financière ou non	MAPAQ (Prime Vert)	▲	Producteurs agricoles
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	MAPAQ, CBVRT, groupes et clubs conseils agricoles	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

ORIENTATION 4 : RESTREINDRE L'ÉROSION DES BERGES, L'ENVASEMENT ET LA SÉDIMENTATION DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU

OBJECTIF 4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014)

Problématiques associées	• Augmentation des matières en suspensions • Problèmes d'envasement/de sédimentation des cours d'eau/de comblement des plans d'eau et des frayères • Dégradation ou perte des habitats fauniques terrestres ou aquatiques • Problèmes d'érosion des berges	
Localisation	Parc national de la Pointe-Taillon (comprenant l'île Bouliane), Métabetchouan-lac-à-la-Croix (secteurs du chemin 14)	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Pourcentage de cours d'eau ou de plans d'eau problématiques suivis
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	Un bilan est réalisé chaque année par l'OBV.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	4.2.1 Faire un suivi de l'érosion des berges au lac Saint-Jean 4.2.2 Réaliser une compilation des études réalisées sur le parc national de la Pointe-Taillon et faire une analyse des données manquantes 4.2.3 Réaliser des travaux de stabilisation de berge autour du lac Saint-Jean 4.2.4 Documenter l'érosion des berges des rivières, lacs et réservoirs afin d'identifier les secteurs problématiques (2015)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Suivre et atténuer l'érosion des berges dans les secteurs problématiques (2014)
État de l'indicateur : 100%

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
SÉPAQ : Société des établissements de plein air du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
RTA : Rio Tinto Alcan

ACTION 4.2.1 Faire un suivi de l'érosion des berges au lac Saint-Jean

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014)**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Parc national de la Pointe-Taillon (comprenant l'île Bouliane), Métabetchouan-lac-à-la-Croix (secteurs du chemin 14)	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Le suivi du taux d'érosion au lac Saint-Jean doit être fait en continu, donc chaque année, afin de voir l'évolution de la situation et de savoir si les actions entreprises ont un impact.	

Indicateur	Réalisation d'un suivi du taux d'érosion au lac Saint-Jean
État de l'indicateur	Suivi réalisé
Cible	Suivi réalisé
Suivi	Le parc national de la Pointe-Taillon et Rio Tinto Alcan transmettent les données du suivi à l'OBV chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Parc national de la Pointe-Taillon, Rio Tinto Alcan, MELCC	🟢	
Contribution financière ou non	Parc national de la Pointe-Taillon, Rio Tinto Alcan	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Parc national de la Pointe-Taillon, Rio Tinto Alcan, MELCC	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif: 2.1 Suivre et atténuer l'érosion des berges dans les secteurs problématiques (2014)

ACTION 4.2.2 Réaliser une compilation des études sur l'érosion au parc national de la Pointe-Taillon et faire une analyse des données manquantes

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014)**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Parc national de la Pointe-Taillon	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Plusieurs études ont déjà été réalisées au parc national de la Pointe-Taillon, il faut donc qu'elles soient compilées dans le but de déterminer si d'autres études sont nécessaires. Cette compilation permettra de déterminer le complément d'information à aller chercher.	

Indicateur	Compilation des documents
État de l'indicateur	Documents non compilés
Cible	Documents compilés
Suivi	Le parc national de la Pointe-Taillon transmet chaque année à l'OBV les résultats de son travail de compilation.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Comité technique de la Pointe-Taillon (SEPAQ, MELCC, RTA, MAMH)	🟢	
Contribution financière ou non	Parc national de la Pointe-Taillon	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Comité technique de la Pointe-Taillon	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Suivre et atténuer l'érosion des berges dans les secteurs problématiques (2014)

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🟡 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🔴 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 4.2.3 Réaliser des travaux de stabilisation de la berge autour du lac Saint-Jean

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014)**
Type d'action	• Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Berges du lac Saint-Jean
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Pour chaque secteur, les travaux nécessaires sont déterminés (épis, perrés, rechargements de plage, etc.) et réalisés. Après quelques années, leur efficacité devra être évaluée.

Indicateur	Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean réalisé
État de l'indicateur	Entre 2007 et 2011, de nouveaux travaux et de l'entretien ont été réalisés. Voici la liste des types de travaux et de la longueur de plage concernée par les travaux : - Épis et brise-lames : 265 m - Accès à l'eau (12 descentes et 7 escaliers) : 60 m - Rechargements de plage : 8043 m - Perrés : 618 m - Empierrements : 48 m - Gabions : 151 m - Techniques génie végétal : 464 m - Techniques mixtes : 222 m - Géotubes : 490 m - Ponceaux (2) : 8 m - Aménagement de ruisseau (8) : 97 m - Reconfiguration de l'émissaire (4) : 215 m
Cible	Programme de stabilisation des berges réalisé chaque année
Suivi	Rio Tinto Alcan transmet chaque année le bilan des travaux de stabilisation réalisés.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Rio Tinto Alcan, MELCC	🟢	
Contribution financière ou non	Rio Tinto Alcan	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Rio Tinto Alcan, MELCC, Pêche et océan Canada	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Suivre et atténuer l'érosion des berges dans les secteurs problématiques (2014)

ACTION 4.2. 4 Documenter l'érosion des berges des rivières, lacs et réservoirs afin d'identifier les secteurs problématiques (2015)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.2 Documenter, suivre et atténuer es secteurs problématiques d'érosion des berges (2014)**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Long terme (2 ans)**
Description	Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma d'aménagement et de développement du territoire des MRC doit déterminer les secteurs où l'occupation est soumise à des contraintes telles que l'érosion.	

Indicateur	Le nombre de MRC qui ont documenté les secteurs problématiques d'érosion sur leur territoire
État de l'indicateur	L'indicateur n'a pas encore été mesuré
Cible	Quatre MRC ont documenté les secteurs problématiques d'érosion sur leur territoire
Suivi	Les MRC communiquent avec l'OBV lorsque les secteurs problématiques d'érosion ont été documentés

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MRC	🟢	
Contribution financière ou non	MRC	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MRC	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

ORIENTATION 4 : RESTREINDRE L'ÉROSION DES BERGES, L'ENVASEMENT ET LA SÉDIMENTATION DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU

OBJECTIF 4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau

Problématiques associées	• Augmentation des matières en suspensions • Problèmes d'envasement/de sédimentation des cours d'eau/de comblement des plans d'eau et des frayères	
Localisation	Milieu agricole et forestier	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Nombre d'exploitations agricoles pour lesquelles des moyens afin de diminuer l'apport de sédiments ont été mis en œuvre
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	20 exploitations agricoles
Suivi	Les organisations en place font part à l'OBV du nombre d'exploitations agricoles pour lesquelles des moyens afin de diminuer l'apport de sédiments ont été mis en œuvre.

Indicateur	Pourcentage de conformité des traverses de cours d'eau aux articles du RNI lors du suivi des non-conformités au RNI (suivi planifié et suivi non planifié) dans les UAF 24-51, 24-52, 25-51, 27-51
État de l'indicateur	93,12% pour l'année de mise en œuvre 2011
Cible	Seuil de 98% des traversées de cours d'eau conformes aux articles du RNI
Suivi	Le MERN transmet à l'OBV les informations sur le suivi de non-conformité au RNI des traversées de cours d'eau.

Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées à la gestion environnementale des fossés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	50 de plus
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de personnes sensibilisées.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	4.3.1 Assurer une formation adéquate des travailleurs affectés à la pose des ponceaux 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau 4.3.3 Promouvoir la gestion environnementale des fossés auprès des responsables de l'entretien des réseaux routiers 4.1.1 Réaliser des travaux en milieux agricole pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau 4.1.2 Modifier les pratiques culturales pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	1.4.1 Finaliser le retrait des animaux dans les cours d'eau

Acronymes

OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
MTQ : Ministère des transports du Québec
RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
UAF : Unité d'aménagement forestier
UPA : Union des producteurs agricoles

ACTION 4.3.1 Assurer une formation adéquate des travailleurs forestiers affectés à la pose des ponceaux		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant (travailleurs du milieu forestier)	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Une formation sur les bonnes pratiques d'installation de ponceaux est nécessaire pour s'assurer de répondre aux normes de conformité du RNI. Il est important que ces formations soient renouvelées régulièrement.	

Indicateur	Pourcentage de compagnies pour lesquelles les employés reçoivent une formation aux 2 ans (au moins)
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	Le MERN et les compagnies forestières font part à l'OBV des formations réalisées chaque année.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MERN, Produits Forestiers Résolu	🟢	
Contribution financière ou non	MERN	🟢	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MERN, Produits Forestiers Résolu, Produits forestiers Petit Paris	🟢	
Concertation	Ne s'applique pas	🟢	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🟡 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🔴 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 4.3.2 Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques permettant de diminuer les apports de sédiments aux cours d'eau

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau (2015) 4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Milieu agricole
Échéancier	**Court terme (2 ans)**
Description	Mettre sur pied une journée pour les agriculteurs lors de laquelle ils pourraient discuter entre eux de leurs pratiques agricoles, les documents existants sur les bonnes pratiques agricoles seraient distribués et il y aurait des conférences sur ces dernières et sur les moyens de financement dont les agriculteurs peuvent bénéficier. Pour atteindre le plus d'agriculteurs, la journée peut se dérouler à plusieurs endroits.

Indicateur	Nombre d'agriculteurs participant à une journée « terrain »
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100 agriculteurs
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre d'agriculteurs touchés par cette journée.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MAPAQ, UPA, CBVRT, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, groupes et clubs conseils agricoles
Contribution financière ou non	Absent	🟥	
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MAPAQ, UPA, CBVRT, groupes et clubs conseils agricoles	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

ACTION 4.3.3 Promouvoir la gestion environnementale des fossés auprès des responsables de l'entretien des réseaux routiers

Objectif(s) associé(s) à l'action	**4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau** 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer les apports de phosphore de sources anthropiques dans l'eau 4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Moyen terme (3 ans)**
Description	De nombreux guides présentant des techniques de gestion environnementale des fossés ont déjà été publiés par le ministère des Transports du Québec (Technique du tiers inférieur), des OBV, ou des MRC. Ces guides devront être diffusés auprès des responsables de l'entretien des fossés (municipalités, compagnies forestières, …). Une formation technique sur le terrain pourra également être organisée.

Indicateur	Nombre de gestionnaires informés sur la gestion environnementale des fossés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	50
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV du nombre de personnes sensibilisées.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MTQ, Municipalités, compagnies forestières
Contribution financière ou non	Absent	🟥	MTQ, municipalités
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MTQ	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

OBJECTIF 5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités

Problématiques associées	• Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes	
Localisation	Toutes les sources municipales	*Échéancier* **Long terme (4 ans)**

Indicateur	Pourcentage des municipalités et des MRC engagées dans la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
État de l'indicateur	0
Cible	100%
Suivi	L'OBV réalise un bilan tous les ans.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	5.1.1 Mettre en œuvre la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable 5.1.2 Rendre disponible l'information sur la localisation des puits municipaux et leurs aires de protection (2020, nouvelle action)
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
GMA : Groupe Multi-conseil Agricole
MAPAQ : Ministères de l'Agriculture, de la Pêcherie et de l'Alimentation du Québec
OBV : Organisme de bassin versant

ACTION 5.1.1 Mettre en œuvre la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable

Objectif(s) associé(s) à l'action	**5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Toutes les sources municipales	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	En avril 2012, le MELCC propose d'adopter une stratégie qui visera à assurer à l'ensemble de la population un approvisionnement en eau potable, de qualité et en quantité suffisante. Dans un premier temps, les municipalités devront analyser la vulnérabilité de la source et rendre l'analyse publique et les MRC devront identifier toutes les prises d'eau collectives du territoire. Des plans intégrés de protection et de conservation des sources à l'échelle régionale seront alors produits. Une fois la vulnérabilité connue, des actions permettant d'assurer la pérennité des sources devront être définies et mises en œuvre.	

Indicateur	Pourcentage des municipalités et des MRC engagées dans la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
État de l'indicateur	0
Cible	100%
Suivi	L'OBV réalise un bilan tous les ans.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MRC, municipalités, OBV, MELCC
Contribution financière ou non	?	🟥	?
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Suffisante	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 5.1.2 Rendre disponible l'information sur la localisation des puits municipaux et leurs aires de protection (2020)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**5.1 Améliorer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable des municipalités**	
Type d'action	Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Moyen terme, 2023**
Description	Cette action vise à faciliter l'accès à l'information concernant la localisation des puits municipaux et de leurs aires de protection aux conseillers agricoles. En utilisant les données du PACES et en les mettant à jour, le projet rendra l'information disponible sur le site internet Info-Sol utilisé couramment par les conseillers agricoles.	

Indicateur	Données disponibles sur Info-Sol
État de l'indicateur	Données indisponibles sur Info-Sol
Cible	Données disponible sur Info-Sol
Suivi	La/les organisation/organisations responsable/responsables fait/font part à l'OBV de la disponibilité des données sur Info-Sol.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	GMA, MAPAQ, UQAC, Municipalités	●	
Contribution financière ou non	Insuffisante	■	MAPAQ
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Suffisante	●	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 5.2 Évaluer le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères

Problématiques associées	• Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**

Indicateur	Pourcentage du territoire municipalisé pour lequel le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères a été évalué
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100% du territoire
Suivi	Les chercheurs du programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) font parvenir à l'OBV leurs résultats.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	5.2.1 Dresser un portrait de la ressource en eau souterraine de la région
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
CIUSSS : Agence de la Santé et des Services sociaux
OBV : Organisme de bassin versant
CRÉ : Conférence régionale des élus
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
SLSJ : Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTION 5.2.1 Dresser un portrait de la ressource en eau souterraine de la région		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**5.2 Évaluer le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères**	
Type d'action	• Acquisition de connaissances	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Le centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC a reçu le mandat du MELCC de réaliser dans le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Entre autres objectifs, le programme vise à dresser un portrait de la ressource en eau souterraine de la région et à établir l'état des ressources en eau. Un dernier volet du projet est en cours d'élaboration, il s'agit de faire le transfert des connaissances aux municipalités. Ce dernier volet serait sur une période de 3 ans.	

Indicateur	Pourcentage du territoire municipalisé pour lequel le potentiel des nappes d'eau souterraines et des aquifères a été évalué
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100% du territoire
Suivi	Les chercheurs du programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) font parvenir à l'OBV leurs résultats.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MELCC, UQAC, MERN, MAMH, CIUSSS, CRÉ, ville de Saguenay, MRC du Domaine-du-Roy, MRC de Maria-Chapdelaine, MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Fjord-du-Saguenay, Conseil des Montagnais du SLSJ, Centre de géomatique du Québec	🟢	
Contribution financière ou non	MELCC - 1,8 million de dollars UQAC, MERN, MAMH, CIUSSS, CRÉ, ville de Saguenay, MRC du Domaine-du-Roy, MRC de Maria-Chapdelaine, MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Fjord-du-Saguenay, Conseil des Montagnais du SLSJ, Centre de géomatique du Québec	🟢	Pas de financement pour le dernier volet du projet (Transfert de connaissances aux municipalités) : 125 000 $/an pendant 3 ans.
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	CERM, Centre de géomatique du Québec	🟢	
Concertation	Suffisante	🟢	

Légende
🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
🟡 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
🔴 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 5.3 Réduire la consommation en eau potable

Problématiques associées	• Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantités suffisantes	
Localisation	Territoire municipalisé	*Échéancier* **Moyen terme (4 ans)**

Indicateur	Nombre de litres d'eau consommés par personne et par jour
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	Inconnu
Suivi	Les données seront disponibles en 2016 par l'intermédiaire de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	5.3.1 Participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 1.2.2 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ACTION 5.3.1 Participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Objectif(s) associé(s) à l'action	**5.3 Réduire la consommation en eau potable** 1.2 Diminuer le nombre de débordements des réseaux unitaires municipaux.
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services
Localisation	Territoire municipalisé
Échéancier	**Court terme (1 an)**
Description	Afin de quantifier les volumes d'eau distribués, consommés et perdus, la Stratégie propose, dans un premier temps, la réalisation d'un état de la situation, d'un plan d'action, d'un bilan de l'usage de l'eau et l'adoption d'une réglementation municipale interdisant le gaspillage de l'eau. La mise en place d'un programme de détection des fuites, l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et les immeubles mixtes et l'application d'une tarification adéquate devront graduellement être implantées en fonction des résultats du bilan de l'usage de l'eau et des objectifs à atteindre. L'agence de la Santé et des Services sociaux (CIUSSS) participe à la Stratégie d'économie d'eau potable car les établissements du secteur de la santé et des services sociaux ont entrepris une démarche de réduction de la consommation en eau potable avec un objectif de réduction de 20%.

Indicateur	Nombre de municipalités qui participent à la Stratégie jusqu'en 2017
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	Inconnu
Suivi	Les municipalités participantes pourront être connues par l'intermédiaire de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et par l'intermédiaire du MAMH.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalités, MAMH, CIUSSS	▲	
Contribution financière ou non	MAMH, municipalités	▲	Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
Connaissance	Insuffisante	●	La participation à la Stratégie va permettre de connaître la consommation
Expertise	MAMH	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et les contraintes d'aménagement aux résidents ainsi qu'aux propriétaires de bâtiments en zones inondables

Problématiques associées	• Problèmes d'inondations/inondations des zones habitées	
Localisation	Zones inondables	***Échéancier*** **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Pourcentage de résidents et propriétaires informés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100 % des résidents et des propriétaires informés
Suivi	Les organisations en place (municipalités, MRC) font part à l'OBV du nombre de résidents et de propriétaires informés chaque année.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	6.1.1 Informer l'ensemble des résidents et des propriétaires de bâtiments en zones inondables des risques, des causes d'inondation et des contraintes d'aménagement 6.1.2 Mettre en place un mécanisme qui permet à tous les nouveaux propriétaires d'être informés à propos des zones inondables
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
OBV : Organisme de bassin versant
MSP : Ministère de la Sécurité publique

ACTION 6.1.1 Informer l'ensemble des résidents et des propriétaires de bâtiments en zones inondables des risques, des causes d'inondation et des contraintes d'aménagement

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et les contraintes d'aménagement aux résidents ainsi qu'aux propriétaires de bâtiment en zones inondables**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Zones inondables	*Échéancier* **Court terme (1 an)**
Description	Un dépliant sur les zones inondables au Lac-Saint-Jean serait créé. Il donnerait de l'information sur les risques et les causes d'inondation et une partie serait consacrée aux contraintes d'aménagement. Ce dépliant serait envoyé par la poste avec une lettre décrivant la démarche entreprise par le promoteur et ses partenaires.	

Indicateur	Pourcentage des propriétaires informés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100 % des propriétaires informés
Suivi	L'organisation responsable fait parvenir un bilan à l'OBV lorsque le projet est terminé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Municipalités (2013)	🟥	MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, MSP, MELCC, MAMH (2013)
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MSP, municipalités, MRC
Connaissance	Cartographie des zones inondables incomplète	🔺	Les MRC travaillent sur de nouvelles cartes identifiant les zones inondables
Expertise	MRC, MELCC, MSP	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Mobilisation : Absente
Pistes de solutions (mobilisation) : MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, municipalités, MSP, MELCC, MAMH

ACTION 6.1.2 Mettre en place un mécanisme qui permet à tous les nouveaux propriétaires d'être informés à propos des zones inondables

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.1 Faire connaître les risques, les causes d'inondation et es contraintes d'aménagement aux résidents ainsi qu'aux propriétaires de bâtiment en zones inondables**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Zones inondables (Dolbeau-Mistassini, Albanel, Girardville, Saint-Félicien, Normandin, Roberval, Desbiens, Hébertville, Péribonka, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme)	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Des cartes à grande échelle de ces zones seraient réalisées, plastifiées et affichées dans les municipalités concernées. De plus, un dépliant serait envoyé avec le premier compte de taxes lors de l'achat d'une résidence en zone inondable.	

Indicateur	Nombre de cartes à grande échelle
État de l'indicateur	0
Cible	12 cartes à grande échelle, c'est-à-dire une par municipalité concernée
Suivi	Les municipalités informent l'OBV lorsqu'une carte est installée.

Indicateur	Pourcentage de nouveaux propriétaires informés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100% des nouveaux propriétaires
Suivi	Les municipalités font part à l'OBV du pourcentage de nouveaux propriétaires informés après deux ans.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Les municipalités ayant des zones inondables d'identifiées, MELCC, MAMH
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MSP, municipalités, MRC
Connaissance	Cartographie des zones inondables incomplète	🔺	Les MRC travaillent sur de nouvelles cartes identifiant les zones inondables
Expertise	MRC, MELCC, MSP	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

OBJECTIF 6.2 Améliorer la concertation lors de projets en lien avec l'eau

Problématiques associées	• Problèmes de conflits d'utilisation/d'usage et de cohabitation	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Taux de satisfaction des participants aux tables de concertation suivantes : OBV, CBV, tables GIR
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	Taux de satisfaction supérieur à 90%
Suivi	La satisfaction des participants aux tables de concertation est sondée après chaque rencontre. Les responsables des tables de gestion transmettent les résultats à l'OBV.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	6.2.1 Créer des conseils de bassin versant locaux (CBV) 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean 6.2.3 Favoriser les projets de gestion intégrée de l'eau dans les sous bassins versants agricoles
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
AGA : Assemblée générale annuelle
CA : Conseil d'administration
OBV : Organisme de bassin versant
CBVRT : Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
CGRO : Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan

ACTION 6.2.1 Créer des conseils de bassin versant locaux (CBV)

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.2 Améliorer la concertation lors de projets en lien avec l'eau**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant à l'exception des bassins versants de la rivière Ouiatchouan, de la rivière Ticouapé, de la rivière aux Saumons et de la rivière Pémonka	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Le Conseil de bassin versant local doit être un organisme autonome à but non lucratif enregistré selon la troisième partie de la loi sur les Compagnies ou une entité sans statut particulier sous la responsabilité d'un organisme autonome à but non lucratif autre que l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Elle s'adresse à toute organisation membre, c'est-à-dire tout organisme, regroupement, institution ou entreprise, intéressé à l'application de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, voulant participer de façon active et bénévole. La mission d'un Conseil de bassin versant local doit être axée sur la protection et la mise en valeur de l'eau, de ses usages et des écosystèmes aquatiques. Tel que l'OBV Lac-Saint-Jean, « Le Conseil de bassin versant local, en tant que table de concertation, a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de son bassin versant. » Le Conseil de bassin versant local doit comporter au moins un membre de chacun des secteurs soit municipal, communautaire et économique à sa table de concertation. Il doit faire la promotion de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que la concertation des acteurs pour la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) de la zone Lac-Saint-Jean. Il doit également être autonome ou être sous la responsabilité d'un organisme autonome, c'est-à-dire qu'il doit assumer les obligations légales (CA, AGA, déclaration annuelle, etc.) ainsi que la responsabilité de trouver et de gérer ses propres ressources financières et humaines. Le Conseil de bassin versant local peut participer à l'élaboration du portrait du PDE de la zone Lac-Saint-Jean. Enfin, il peut suivre et participer à la mise en œuvre de la portion du plan d'action du PDE applicable à son territoire.	

Indicateur	Nombre de conseils de bassin versant locaux (CBV)
État de l'indicateur	Il y a deux CBV qui existent déjà. Il y a le Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé (CBVRT) le Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO). Un troisième CBV, la table des usagers du bassin versant de la rivière aux Saumons et Pémonka, est en création.
Cible	La zone Lac-Saint-Jean compte 5 CBV au total
Suivi	L'OBV comptabilise le nombre de CBV reconnus par sa table de concertation.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Absente, mais très peu de financement est requis pour la création d'un CBV	🔺	
Connaissance	Suffisante	🟢	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

Expertise	OBV Lac-Saint-Jean, CGRO, CBVRT, la table des usagers du bassin versant de la rivière aux Saumons et Pémonka, MELCC, MAMH		
Concertation	Insuffisante		

ACTION 6.2.2 Créer un réseau des associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.2 Améliorer la concertation lors de projets en lien avec l'eau** 1.1 Diminuer la pollution liée aux installations septiques des résidences isolées 1.6 Améliorer les comportements et les pratiques qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau 2.1 Diminuer et limiter les apports en phosphore de source anthropique dans l'eau (2015) 2.2 Rendre autonome la population pour l'identification des fleurs d'eau d'algues bleu-vert 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant
Échéancier	**Moyen terme (3 ans)**
Description	Un réseau regroupant les associations de riverains du bassin versant du lac Saint-Jean sera créé. Ce réseau sera un intermédiaire précieux pour la transmission d'information aux riverains sur les bandes riveraines, les installations septiques, faire des formations sur l'identification des fleurs d'eau algues bleu-vert, etc. D'autre part il serait important que tous les riverains du bassin versant soient représentés par une association de riverains.

Indicateur	Réseau des associations de riverains créé
État de l'indicateur	Réseau des associations de riverains non créé
Cible	Réseau des associations de riverains créé
Suivi	L'OBV vérifie que le réseau a été créé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CREDD, OBV Lac-Saint-Jean	●	Riverains lac St-Jean 2 000, associations de riverains et fédérations locales
Contribution financière ou non	CREDD	▲	À compléter?
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports en phosphore de source anthropique dans l'eau

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 6.2.3 Favoriser les projets de gestion intégrée de l'eau dans les sous bassins versants agricoles

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.2 Améliorer la concertation lors de projets en lien avec l'eau** 2.1 Diminuer et limiter les apports en phosphore de source anthropique dans l'eau (2015) 2.3 Maintenir et restaurer les bandes riveraines 4.1 Réduire les quantités de MES dans les secteurs problématiques 4.3 Minimiser l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les plans et les cours d'eau
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation
Localisation	Échelle du bassin versant, mais prioritairement dans les bassins versants de la rivière Moreau, de la petite rivière Eusèbe, du ruisseau Grandmont, de la rivière Ticouapé, de la Belle-Rivière
Échéancier	**Moyen terme (3 ans)**
Description	L'approche de gestion intégrée par sous bassin versant devra être privilégiée pour la réalisation des actions du plan directeur de l'eau en lien avec l'agriculture dans les sous-bassins versant jugés problématiques.

Indicateur	Nombre de projets de gestion intégrée de l'eau dans des sous bassins versants agricoles
État de l'indicateur	0 (10 déjà réalisés)
Cible	3
Suivi	L'OBV comptabilise le nombre de projets de gestion intégrée de l'eau dans des sous bassins versants agricoles

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	CBVRT	●	Groupes et clubs conseils, organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement
Contribution financière ou non	Insuffisante	▲	MAPAQ, Environnement Canada
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	CBVRT, Groupe Conseil agricole Piékouagan	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

INFORMATIONS AVANT MODIFICATION

Objectif : 2.1 Diminuer les apports en phosphore de source anthropique dans l'eau

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et en développer de nouveaux

Problématiques associées	• Problèmes de limitation de l'accès aux plans d'eau	
Localisation	Échelle du bassin versant	***Échéancier*** **Long terme (5 ans)**

Indicateur	Fréquentation des accès aux plans d'eau et aux cours d'eau
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	Inconnu
Suivi	Dès le départ, réaliser un sondage portant sur la fréquentation des accès aux plans d'eau afin de déterminer l'état de l'indicateur. Tous les cinq (5) ans, refaire ce sondage. Il pourra être réalisé soit par téléphone, soit en personne, avec l'aide d'une méthode approuvée et reconnue.

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	6.3.1 Créer et distribuer une carte touristique sur les accès publics à l'eau 6.3.2 Mettre en œuvre le projet - Les Routes d'eau et de glace du Lac-Saint-Jean 6.3.3 Développer un réseau de parcs régionaux associés au réseau hydrographique
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
ACCORD : Action concertée de coopération régionale de développement
CLD : Centre local de développement
OBV : Organisme de bassin versant
MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

ACTION 6.3.1 Créer et distribuer une carte touristique sur les accès publics à l'eau		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et cours d'eau et en développer de nouveaux**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	Une carte touristique présentant spécifiquement les accès à l'eau (plages, marinas, quai, etc.) sera créée et distribuée dans les Offices du tourisme et dans les municipalités et dans d'autres lieux publics du bassin versant du lac Saint-Jean. Les caractéristiques et attraits de chaque lieu seront présentés. La promotion de cette carte devra être faite dans les médias régionaux. Il sera important dans cette action de ne pas dédoubler les outils existants.	

Indicateur	Création de la carte touristique sur les accès à l'eau
État de l'indicateur	Carte touristique sur les accès à l'eau non créée
Cible	Carte touristique sur les accès à l'eau créée
Suivi	L'organisation responsable fait part à l'OBV de la création de la carte touristique sur les accès à l'eau.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	Association touristique régionale, les Routes d'eau et de glace, MRC
Contribution financière ou non	Absente	🟥	Association touristique régionale, les Routes d'eau et de glace, MRC
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	Association touristique régionale, Destination Lac-Saint-Jean	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Légende
- 🟢 Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
- 🔺 Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
- 🟥 Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 6.3.2 Mettre en œuvre le projet - Les Routes d'eau et de glace du Lac-Saint-Jean		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et cours d'eau et en développer de nouveaux**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de services	
Localisation	Territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine	*Échéancier* **Court terme (2 ans)**
Description	**Les Routes d'eau et de glace du Lac-Saint-Jean** Ce projet a pour but de faire de la région du Lac-Saint-Jean (bassin versant du lac Saint-Jean) une destination nautique et nordique par excellence et de renommée internationale. Différentes routes seront proposées selon les types d'embarcations et d'activités : descentes de rivière en canot, kayak de mer ou d'eau vive, séjours en bateau à voile, sorties en kite ou planche à voile, excursions de pêche, etc. Le lac Saint-Jean et ses rivières offrent une panoplie d'activités nautiques qu'il faut mettre en valeur, en faciliter les accès, améliorer les services et structurer les séjours. Pour mettre en branle l'ensemble de ces activités, les intervenants de différents secteurs seront mobilisés autour de comités de travail. Ces comités établiront des objectifs à atteindre et faciliteront l'acceptabilité sociale et l'appropriation du projet par le milieu. L'organisation des Routes, inspirée du modèle des Routes bleues, facilitera la pratique sur différents tronçons et favorisera non seulement la mobilisation du milieu, mais surtout l'émergence d'une destination active, accueillante et structurée.	

Indicateur	La réalisation du projet des Routes d'eau.
État de l'indicateur	En cours de réalisation
Cible	Projet réalisé
Suivi	Destination Lac-Saint-Jean communique avec l'OBV lorsque le projet est lancé.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Destination Lac-Saint-Jean	●	
Contribution financière ou non	MDEIE Accord (139 400$) MRC-CDL commissions touristiques et autres fonds publics (15 000$)	▲	Le chargé de projet sera responsable de solliciter la contribution des producteurs (privés, publics ou collectifs)
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Destination Lac-Saint-Jean	●	
Concertation	Projet concerté de la part du CLD Domaine-du-Roy, CLD Maria-Chapdelaine et de Tourisme Alma Lac-Saint-Jean	●	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

ACTION 6.3.3 Développer un réseau de parcs régionaux associés au réseau hydrographique

Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.3 Accroître l'utilisation des accès publics aux plans d'eau et cours d'eau et en développer de nouveaux** 3.4 Conserver et mettre en valeur les habitats	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation • Projets d'infrastructures, travaux et offres de service	
Localisation	Échelle du bassin versant	*Échéancier* **Long terme (5 ans)**
Description	Les MRC ont le pouvoir de développer des projets de parcs régionaux qui sont des territoires à vocation récréative dominante où la mise en valeur du patrimoine naturel constitue un élément important. Le parc régional éclaté des Grandes-Rivières, localisé dans la MRC Maria Chapdelaine est constitué de sites localisés au bord des rivières Mistassini, Mistassibi, Péribonka, aux Rats, Ashuapmushuan, au bord des lacs Saint-Jean, à Jim, des Coudes. Il faudra créer de nouveaux sites de parcs régionaux autour de lieux ayant un intérêt pour la population.	

Indicateur	Nombre de nouveaux sites de parcs régionaux créés
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	5 nouveaux sites de parcs régionaux créés
Suivi	Les MRC font part à l'OBV de la création de nouveaux sites de parcs régionaux.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	MRC Maria-Chapdelaine, MRC Domaine-du-Roy, MRC Lac-Saint-Jean-Est	●	Association touristique régionale, Destination Lac-Saint-Jean, MRC
Contribution financière ou non	MRC	▲	MRC
Connaissance	Suffisante	●	
Expertise	Suffisante	●	
Concertation	Insuffisante	▲	

Légende
● Élément facilitant la réalisation de l'action (l'OBV n'a pas à intervenir)
▲ Élément limitant l'efficacité de l'action (l'OBV peut intervenir)
■ Élément empêchant la réalisation de l'action (l'OBV doit intervenir)

OBJECTIF 6.4 Limiter les mauvaises pratiques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Problématiques associées	• Présence de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain	
Localisation	Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain	***Échéancier*** **Moyen terme (3 ans)**

Indicateur	Pourcentage des propriétaires et des locataires de bâtiments et de terrains localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sensibilisés aux bonnes pratiques
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	L'organisation responsable fait part à l'OBV du pourcentage de personnes sensibilisées/rencontrés

Action(s) permettant l'atteinte directe de cet objectif	6.4.1 Identifier les bâtiments localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain 6.4.2 Sensibiliser aux bonnes pratiques les propriétaires et les locataires de bâtiments et de terrains localisés dans/ et à proximité des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Action(s) participant à l'atteinte de cet objectif	Il n'y a pas d'autres actions qui participent à l'atteinte de cet objectif.

Acronymes
MRC : Municipalité régionale de comté
MTQ : Ministère des Transports du Québec
MSP : Ministère de la Sécurité publique
OBV : Organisme de bassin versant

ACTION 6.4.1 Identifier les bâtiments localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.4 Limiter les mauvaises pratiques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain**	
Type d'action	• Acquisition de connaissance	
Localisation	Zones à risques de glissements de terrain	*Échéancier* **Court terme (2 an)**
Description	À partir des données cartographiques existantes, l'ensemble des bâtiments localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain devra être identifié. Au besoin, des visites terrain seront réalisées. Les résultats seront présentés sous forme de carte et de base de données par municipalité concernée. Les municipalités seront consultées lors de la démarche.	

Indicateur	Réalisation d'une carte de localisation des bâtiments dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
État de l'indicateur	Non réalisé
Cible	Réalisé
Suivi	L'organisation responsable communique avec l'OBV lorsque la carte de localisation a été réalisée.

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, municipalités, MSP, MTQ
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MSP, municipalités, MRC, MTQ
Connaissance	Cartographie provinciale des zones à risques de mouvement de sol en cours de réalisation.	🔺	Le MTQ complète actuellement la cartographie des zones à risques de mouvement de sol pour l'ensemble du Québec.
Expertise	MSP, MTQ, MRC, municipalités	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

ACTION 6.4.2 Sensibiliser aux bonnes pratiques les propriétaires et les locataires de bâtiments et de terrains localisés dans/et à proximité des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain		
Objectif(s) associé(s) à l'action	**6.4 Limiter les mauvaises pratiques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain**	
Type d'action	• Sensibilisation, information et formation	
Localisation	Zones à risques de glissements de terrain	*Échéancier* **Moyen terme (3 ans)**
Description	Suite à l'action 6.4.2, l'ensemble des propriétaires et locataires de bâtiments et de terrains localisés dans/et à proximité des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain recevront de l'information sur les précautions d'aménagements et de pratiques. Les municipalités, les MRC et le MSP seront impliqués dans cette démarche. Le dépliant « Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain. Précautions à prendre en matière d'utilisation du sol » pourra être diffusé.	

Indicateur	Pourcentage des propriétaires et des locataires de bâtiments et de terrains localisés dans des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sensibilisés aux bonnes pratiques
État de l'indicateur	Inconnu
Cible	100%
Suivi	L'organisation responsable fait part à l'OBV du pourcentage de personnes sensibilisées

Les éléments indispensables à la réalisation de l'action		**Interventions de l'OBV**	**Pistes de solutions**
Mobilisation	Absente	🟥	MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, municipalités, MSP, MTQ
Contribution financière ou non	Absente	🟥	MSP, municipalités, MRC
Connaissance	Suffisante	🟢	
Expertise	MSP, MRC, municipalités	🟢	
Concertation	Insuffisante	🔺	

Annexes

Annexe 1 : Explication du choix des localisations

1.1.1 Réaliser la vidange périodique des installations septiques et l'identification sommaire des installations

Les municipalités déterminées pour cette action sont celles qui sont sur le territoire de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean qui est le promoteur de cette action.

1.1.4 Mettre en place un suivi de l'efficacité des installations septiques

Les municipalités déterminées pour cette action sont celles dont les limites sont à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Jean et les municipalités dont les limites sont sur deux bassins versants (lac Saint-Jean et Saguenay) et qui ont des bâtiments isolés sur le territoire du bassin versant du lac Saint-Jean.

1.3.1 Doter les municipalités et la collectivité qui ne traitent pas leurs eaux usées d'un système de traitement des eaux usées

Les municipalités déterminées pour cette action sont celles dont les rejets des eaux usées traitées municipales sont localisés dans le bassin versant du lac Saint-Jean.

1.9.2 Les municipalités adoptent une Politique de restauration des bandes riveraines

Les municipalités déterminées pour cette action sont celles dont les limites sont à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Jean et les municipalités dont les limites sont sur deux bassins versants (lac Saint-Jean et Saguenay) et qui ont des bâtiments au bord de l'eau sur le territoire du bassin versant du lac Saint-Jean.

2.3.2 Caractérisation de la bande riveraine par photo-interprétation

Les 8 lacs et les 15 cours d'eau déterminés pour cette action sont ceux qui ressortent dans les faits saillants et les préoccupations des fiches du thème « Qualité de l'eau » du diagnostic.

3.1 Évaluer l'état des habitats du poisson

La rivière Ouiatchouan, le lac Abel ont été déterminés pour cet objectif, car ils ressortent dans les préoccupations des fiches du thème « Écosystème » du diagnostic.